



**PRÉSENT  
ET SOLIDE.**

Plus que jamais.

NOTICE ANNUELLE  
Pour l'exercice terminé  
le 31 décembre 2020

iA Société financière inc.

**30 mars 2021**

# Table des matières

<b>Renseignements généraux</b>	<b>2</b>	<b>Marché pour la négociation des titres de iA Société financière</b>	<b>26</b>
Documents intégrés par renvoi	2	Cours et volume des opérations	26
Renseignements financiers non conformes aux IFRS	2	<b>Administrateurs et haute direction</b>	<b>27</b>
Énoncés prospectifs	4	Nom, poste et titres détenus	27
<b>Structure organisationnelle</b>	<b>5</b>	Information complémentaire sur les administrateurs et dirigeants	27
Nom, adresse et constitution	5	Interdictions d'opérations, faillites, amendes ou sanctions	31
Liens intersociétés	5	Comité d'audit	32
<b>Évolution générale des activités</b>	<b>6</b>	Honoraires pour les services de l'auditeur externe	34
Historique des trois derniers exercices	6	<b>Prêts aux administrateurs, aux hauts dirigeants et aux employés</b>	<b>34</b>
Développements anticipés	9	<b>Procédures judiciaires et mesures réglementaires</b>	<b>34</b>
<b>Description des activités</b>	<b>10</b>	<b>Agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres</b>	<b>35</b>
Description générale	10	<b>Intérêts des experts</b>	<b>35</b>
Compétences et connaissances spécialisées	10	<b>Renseignements complémentaires</b>	<b>35</b>
Tendances	10	<b>ANNEXE A</b>	<b>36</b>
Réglementation gouvernementale	12		
Propriété intellectuelle et développement de produits	13		
Activités de nature cyclique	13		
Main-d'œuvre	13		
Engagement en matière de développement durable	13		
Facteurs de risque	16		
Réorganisations	18		
<b>Structure du capital</b>	<b>19</b>		
Description générale	19		
Programme de rachat d'actions ordinaires	19		
Contraintes	20		
Notations et notes	20		
<b>Dividendes</b>	<b>24</b>		
Actions ordinaires de iA Société financière	24		
Actions ordinaires et privilégiées de iA Assurance	24		

# Présentation de l'information

## Renseignements généraux

La dénomination sociale de la société est « iA Société financière inc. » (ci-après « **iA Société financière** » ou la « **Société** »).

Dans cette Notice annuelle, « **iA Groupe financier** » fait référence à iA Société financière et à sa filiale, l'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc. (« **iA Assurance** »).

Sauf indication contraire, tous les renseignements présentés dans cette Notice annuelle sont établis au 31 décembre 2020 ou pour l'exercice terminé à cette date, et sont présentés sur une base consolidée. Tous les montants indiqués dans cette Notice annuelle sont libellés en dollars canadiens, sauf indication contraire. Les résultats et les états financiers de la Société sont présentés conformément aux Normes internationales d'information financière (« **IFRS** »), et aux exigences comptables prescrites par les autorités réglementaires. Cette Notice annuelle a été déposée sur le site Internet de SEDAR (Système électronique de données, d'analyse et de recherche), à l'adresse [sedar.com](http://sedar.com), le 26 mars 2021 sous le profil de iA Société financière inc.

## Documents intégrés par renvoi

Le présent document doit être lu conjointement avec les documents suivants de iA Société financière, dont certaines parties y sont intégrées par renvoi :

- le rapport de gestion pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020 (le « **Rapport de gestion** »). Le *Rapport de gestion* a été déposé sur le site Internet de SEDAR le 11 février 2021; et
- les états financiers consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019, y compris les notes complémentaires aux états financiers consolidés (les « **États financiers consolidés** »). Les *États financiers consolidés* ont été déposés sur le site Internet de SEDAR le 11 février 2021.

Ces documents ont été déposés auprès des autorités de réglementation des valeurs mobilières du Canada et peuvent être consultés sur le site Internet de SEDAR à l'adresse [sedar.com](http://sedar.com). Ils sont également disponibles sur le site Internet de la Société à l'adresse [ia.ca](http://ia.ca). Tous les renvois que l'on trouve dans cette Notice annuelle font référence à des parties des documents déposés sur SEDAR aux dates indiquées ci-dessus, sauf si autrement spécifié.

## Renseignements financiers non conformes aux IFRS

iA Société financière publie ses résultats et ses états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (« **IFRS** »). Toutefois, la Société publie également certaines mesures qui ne sont pas conformes aux IFRS (« **non conformes aux IFRS** »). Une mesure est considérée comme non conforme aux IFRS aux fins de la législation canadienne sur les valeurs mobilières lorsqu'elle est présentée autrement que selon les principes comptables généralement reconnus utilisés pour les états financiers audités d'une société. Les mesures financières non conformes aux IFRS sont souvent accompagnées des mesures financières conformes aux IFRS et comparées avec ces dernières afin d'en établir la concordance. Pour certaines mesures financières non conformes aux IFRS, il n'existe toutefois aucune mesure directement comparable selon les IFRS. La Société est d'avis que les mesures non conformes aux IFRS fournissent des renseignements additionnels pour mieux comprendre ses résultats financiers et effectuer une meilleure analyse de son potentiel de croissance et de bénéfice, et qu'elles facilitent la comparaison des résultats trimestriels et annuels de ses activités courantes. Comme les mesures non conformes aux IFRS n'ont pas de définitions ou de significations normalisées, il est possible qu'elles diffèrent des mesures financières non conformes aux IFRS utilisées par d'autres sociétés et elles ne doivent pas être considérées comme une alternative aux mesures de performance financière déterminées conformément aux IFRS. La Société incite fortement les investisseurs à consulter l'intégralité de ses états financiers et de ses autres rapports déposés auprès d'organismes publics, et à ne pas se fier à une mesure financière unique, quelle qu'elle soit.

Les mesures financières non conformes aux IFRS publiées par iA Société financière incluent, sans toutefois s'y limiter : le rendement des capitaux propres aux actionnaires ordinaires, le bénéfice par action ordinaire (BPA) tiré des activités de base, le rendement des capitaux propres aux actionnaires ordinaires tiré des activités de base, les ventes, les ventes nettes, l'actif sous gestion (ASG), l'actif sous administration (ASA), les équivalents de primes, les dépôts, les mesures de provenance du bénéfice (le bénéfice anticipé sur l'en-vigueur, les gains et pertes sur les résultats techniques, le *drain* lié aux nouvelles ventes, les changements d'hypothèses, les mesures prises par la direction et le revenu sur le capital), le capital, le ratio de solvabilité, les sensibilités aux marchés boursiers et aux taux d'intérêt, les prêts émis, les sommes à recevoir et le taux de perte sur prêts autos moyen.

L'analyse de rentabilité selon la provenance du bénéfice présente les sources de bénéfices en conformité avec la ligne directrice émise par le Bureau du surintendant des institutions financières et établie en collaboration avec l'Institut canadien des actuaires. Cette analyse a pour but de compléter la divulgation qu'exigent les IFRS et de permettre aux intervenants actuels et à venir de mieux comprendre la situation financière de iA Société financière et de se faire une opinion plus éclairée sur la qualité, la volatilité potentielle et la pérennité des bénéfices. Elle fournit une analyse de l'écart entre le revenu réel et le revenu qui aurait été déclaré si toutes les hypothèses faites au début de la période de déclaration s'étaient concrétisées pendant la période. Elle présente les mesures suivantes : le bénéfice anticipé sur l'en-vigueur (qui représente la fraction du revenu net consolidé découlant des polices en vigueur au début de la période de déclaration qui devait être réalisée en fonction de la concrétisation des hypothèses de meilleure estimation); les gains et pertes sur les résultats techniques (qui représentent les gains et pertes attribuables à la différence entre les résultats réels au cours de la période de déclaration et les hypothèses de meilleure estimation faites en début de cette même période); le drain lié aux nouvelles ventes (qui représente l'effet au point de vente sur le revenu net découlant de la souscription de nouvelles polices au cours de la période); les changements d'hypothèses, les mesures prises par la direction et le revenu sur le capital (qui représente le revenu net gagné à l'égard de l'excédent de iA Société financière).

Le bénéfice (pertes) tiré des activités de base et les mesures financières qui reposent sur le bénéfice (pertes) tiré des activités de base, y compris le bénéfice par action (BPA) tiré des activités de base et le rendement des capitaux propres aux actionnaires ordinaires tiré des activités de base, sont des mesures financières non conformes aux IFRS qui sont utilisées pour mieux comprendre la capacité de la Société à générer des bénéfices renouvelables. Le bénéfice (pertes) tiré des activités de base exclut du bénéfice (pertes) divulgué l'impact des éléments suivants, qui créent de la volatilité dans les résultats de la Société en vertu des IFRS ou qui ne sont pas représentatifs de sa performance opérationnelle sous-jacente :

Définition du bénéfice tiré des activités de base avant 2021 :

- a) certains éléments, y compris, sans toutefois s'y limiter, les changements d'hypothèses en fin d'année et les gains et pertes d'impôts inhabituels sur le revenu;
- b) les gains et pertes découlant des variations macroéconomiques et qui sont liés aux polices d'assurance vie universelle, au chapitre des actifs supportant les engagements à long terme, aux fonds de placement (ratio de frais de gestion) et au programme de couverture dynamique rattaché aux garanties des fonds distincts;
- c) les gains et pertes qui excèdent 0,04 \$ par action, sur base trimestrielle, pour le drain sur les nouvelles affaires en assurance individuelle, pour les résultats techniques par unité d'exploitation (Assurance individuelle, Gestion de patrimoine individuel, Assurance collective, Épargne et retraite collectives, Affaires américaines et iA Assurance auto et habitation), pour les gains et pertes d'impôts habituels sur le revenu et pour les revenus d'investissements sur le capital.

Définition du bénéfice tiré des activités de base à compter de 2021 :

- a) les impacts des marchés qui diffèrent des meilleures estimations faites par la direction, y compris l'incidence des rendements générés par les marchés financiers et les changements dans les taux d'intérêt liés (i) aux frais de gestion perçus relativement à l'actif sous gestion ou sous administration (RFG), (ii) aux polices d'assurance vie universelle, (iii) au niveau d'actifs appariant les engagements à long terme, et (iv) au programme de gestion dynamique des risques rattachés aux garanties des fonds distincts;
- b) les changements d'hypothèses et les mesures prises par la direction;
- c) les gains ou les pertes liés à des acquisitions ou à des dispositions d'entreprises, y compris les frais d'acquisition, d'intégration et de restructuration;
- d) l'amortissement d'immobilisations incorporelles à durée de vie limitée et liées à des acquisitions;
- e) la charge de retraite non liée aux activités de base, qui représente la différence entre le rendement des actifs (revenus d'intérêts sur les actifs du régime) calculé en utilisant le rendement attendu des actifs du régime et le taux d'actualisation du régime de retraite prescrit par les IFRS;
- f) des éléments particuliers que la direction juge non représentatifs de la performance de la Société, notamment (i) des provisions ou règlements de dossiers judiciaires importants, (ii) des gains et des pertes d'impôts inhabituels sur le revenu, (iii) des charges significatives pour dépréciation liées au goodwill et à des immobilisations incorporelles, et (iv) d'autres gains et pertes inhabituels particuliers.

Les ventes sont des mesures non conformes aux IFRS et permettent de mesurer la capacité de la Société à générer de nouvelles affaires. Elles sont définies comme étant les entrées de fonds des nouvelles affaires souscrites au cours de la période. Les primes nettes, qui font partie des produits présentés aux états financiers, incluent à la fois les entrées de fonds provenant des nouvelles affaires souscrites et celles des contrats en vigueur. L'actif sous gestion et sous administration est une mesure non conforme aux IFRS qui permet de mesurer la capacité de la Société à générer des honoraires, en particulier en ce qui touche les fonds de placement et les fonds sous administration. Une analyse des produits par secteurs est présentée à la section « Rentabilité » du *Rapport de gestion*.

## Énoncés prospectifs

Cette Notice annuelle peut contenir des énoncés qui font référence aux stratégies de la Société ou des énoncés de nature prévisionnelle, qui dépendent d'événements ou de conditions futurs ou y font référence, ou qui comprennent des mots tels que « pourrait » et « devrait », ou des verbes comme « supposer », « s'attendre à », « prévoir », « entendre », « planifier », « croire », « estimer » et « continuer » ou leur forme future (ou leur forme négative), ou encore des mots tels que « objectif », « but », « indications » et « prévisions » ou des termes ou des expressions semblables. De tels énoncés constituent des énoncés prospectifs au sens des lois sur les valeurs mobilières. Les énoncés prospectifs comprennent, notamment, dans la présente Notice annuelle, les renseignements concernant les résultats d'exploitation futurs possibles ou présumés. Ils ne constituent pas des faits historiques, mais représentent uniquement les attentes, les estimations et les projections à l'égard d'événements futurs et ils pourraient changer, particulièrement en raison de la pandémie de COVID-19 qui sévit actuellement et qui évolue ainsi que de son incidence sur l'économie mondiale et de ses répercussions incertaines sur nos activités.

Bien que la Société estime que les attentes reflétées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, ces énoncés comportent des risques et des incertitudes et les lecteurs ne devraient pas s'y fier indûment. Les énoncés prospectifs étant fondés sur des hypothèses ou des facteurs importants, les résultats réels peuvent différer sensiblement des résultats qui y sont exprimés explicitement ou implicitement. Les facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des résultats prévus sont notamment : la conjoncture commerciale et économique; la concurrence et le regroupement de sociétés; les changements apportés aux lois et aux règlements, y compris aux lois fiscales; les liquidités de la Société, notamment la disponibilité de financement pour respecter les engagements financiers en place aux dates d'échéance prévues lorsqu'il le faut; l'exactitude de l'information reçue de cocontractants et la capacité des cocontractants à respecter leurs engagements; l'exactitude des conventions comptables et des méthodes actuarielles utilisées par la Société; les risques d'assurance, soit le taux de mortalité, le taux de morbidité, la longévité et le comportement des titulaires de polices, notamment l'occurrence de catastrophes naturelles ou imputables à l'homme, de pandémies (comme la présente pandémie de COVID-19) et d'actes terroristes.

*Impacts potentiels de la pandémie de COVID-19* – Depuis le mois de mars 2020, la pandémie de COVID-19 a des effets importants et sans précédent sur la société et l'économie. L'incidence globale qu'aura la pandémie de COVID-19 demeure incertaine et dépendra de plusieurs facteurs, dont la progression du virus, l'émergence de nouveaux variants, la durée de la pandémie, les traitements et thérapies potentiels, la disponibilité des vaccins, l'efficacité des mesures gouvernementales déployées pour ralentir la contagion et leur incidence sur l'économie. Il n'est donc présentement pas possible d'estimer avec exactitude la totalité des effets de la pandémie de COVID-19, mais ses effets sur les affaires et les résultats financiers de la Société pourraient être significatifs. En dépit des impacts négatifs à court terme de la pandémie de COVID-19 sur ses résultats, la Société continue d'être très solide financièrement. De plus, le protocole de continuité des affaires de la Société continue d'être observé, de manière à assurer aux clients une qualité de service similaire ou supérieure à celle qui prévalait avant la pandémie et à permettre aux employés et aux conseillers de poursuivre toutes leurs activités, tout en étant appuyés par des processus sécuritaires.

Des renseignements supplémentaires sur les facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des prévisions et sur les hypothèses ou les facteurs importants sur lesquels sont fondés les énoncés prospectifs sont présentés à la section « Gestion des risques » du *Rapport de gestion* de l'année 2020, à la note « Gestion des risques associés aux instruments financiers » afférente aux États financiers consolidés audités de l'exercice terminé le 31 décembre 2020, et dans les autres documents que la Société a déposés auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, qui peuvent être consultés à l'adresse [sedar.com](http://sedar.com).

Les énoncés prospectifs contenus dans cette Notice annuelle reflètent les attentes de la Société à la date du présent document. La Société ne s'engage aucunement à mettre à jour ces énoncés prospectifs ou à en publier une révision afin de tenir compte d'événements ou de circonstances postérieurs à la date de la présente Notice annuelle ou afin de tenir compte de la survenance d'événements imprévus, sauf lorsque la loi l'exige.

# Structure organisationnelle

## Nom, adresse et constitution

---

iA Société financière est une société à capital-actions constituée le 20 février 2018 sous le régime de la *Loi sur les sociétés par actions* (Québec). Dès sa constitution et jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2019, elle était une filiale à part entière de iA Assurance et n'avait pas d'activités commerciales. Le 1<sup>er</sup> janvier 2019, un plan d'arrangement antérieurement approuvé par les actionnaires de iA Assurance et entériné par le tribunal a été complété et mis en place (l'« **arrangement** »). Le 1<sup>er</sup> janvier 2019, un certificat d'arrangement a été émis par le Registraire des entreprises du Québec et iA Société financière est devenue la société mère du groupe iA détenant la totalité des actions ordinaires de iA Assurance.

Les actions ordinaires de iA Société financière sont inscrites et se négocient à la Bourse de Toronto (TSX) sous le symbole boursier « IAG ». Les actions privilégiées de catégorie A – série B, série G et série I émises et en circulation de iA Assurance se négocient à la TSX sous les symboles « IAF.PR.B », « IAF.PR.G » et « IAF.PR.I ».

Régie par la *Loi sur les sociétés par actions* (Québec), iA Société financière n'est pas régie par la *Loi sur les assureurs* (Québec). Toutefois, iA Société financière maintient la capacité à fournir, si elle l'estime nécessaire, du capital à iA Assurance afin que celle-ci respecte les exigences de la *Loi sur les assureurs* (Québec) en matière de suffisance du capital. Aux termes d'un engagement pris dans le cadre de l'arrangement, iA Société financière publie trimestriellement la position de son capital. Une copie de l'engagement (auquel l'Autorité des marchés financiers (ci-après l'« **AMF** ») est intervenante) a été déposée sous les profils SEDAR de iA Société financière et de iA Assurance au [sedar.com](http://sedar.com).

Le siège social de iA Société financière est situé au 1080, Grande Allée Ouest, Québec (Québec) G1S 1C7.

## Liens intersociétés

---

iA Société financière exerce ses activités par l'intermédiaire d'un groupe de filiales. Les informations concernant les principales filiales de iA Société financière, y compris ses filiales directes et indirectes, figurent à la note 30 « Filiales » des *États financiers consolidés* de iA Société financière à la page 76. Ces sociétés ont été constituées sous le régime canadien des sociétés par actions ou sous le régime provincial ou étatique applicable dans le territoire où est situé leur siège social. Pour plus d'information sur les activités de iA Société financière et de ses filiales, veuillez consulter le *Rapport de gestion*, dans la section « Analyse par unités d'affaires », aux pages 9 à 18.



# Évolution générale des activités

## Historique des trois derniers exercices

iA Société financière et ses filiales ont poursuivi leur plan de développement au cours des trois dernières années. Les principaux axes de développement de la Société durant cette période peuvent être regroupés en trois grandes catégories : (i) les acquisitions, cessions ou fusions importantes, (ii) les initiatives en matière de gestion financière et (iii) les initiatives stratégiques.

Malgré la pandémie de COVID-19 en 2020, la Société a été en mesure de poursuivre son plan de développement tel qu'initialement prévu, le déploiement de certaines initiatives ayant même été accéléré par la pandémie. En effet, la Société a démontré la robustesse de sa vision stratégique établie avec une perspective à long-terme, la résilience de son modèle d'affaires et la justesse de ses choix, notamment sur le plan technologique.

Pour plus de détails sur les acquisitions et les dispositions réalisées par la Société au cours des trois dernières années, veuillez consulter la note 4 « Acquisitions et cessions d'entreprises » des *États financiers consolidés* de iA Société financière pour les années 2019 et 2020 (page 23 en 2020).

### Acquisitions, cessions et fusions importantes

- Le 1<sup>er</sup> juin 2020, la Société a annoncé qu'elle avait conclu la vente de iA Conseil en placement inc. (« **iACP** ») à CWB Financial Group. iACP est composé de deux firmes de gestion privée, soit Conseillers T.E. et Leon Frazer & Associés. Fondées respectivement en 1972 et 1939, les entités étaient des composantes de la division gestion de patrimoine de la Société.
- Le 22 mai 2020, la Société a annoncé qu'elle avait conclu l'acquisition de l'entreprise américaine IAS Parent Holdings, Inc. et ses filiales (collectivement « **IAS** »). Établie à Austin, au Texas, IAS est un des plus importants fournisseurs indépendants de solutions dans le marché américain des garanties automobiles, comptant plus de 600 employés et plus de 35 ans d'histoire. IAS propose un très vaste portefeuille de garanties automobiles et de services et logiciels connexes vendus par l'entremise d'un des réseaux de distribution les plus larges et les plus diversifiés de l'industrie, regroupant plus de 4 300 concessionnaires dans les 50 États des États-Unis.
- Le 10 janvier 2020, la Société a annoncé l'acquisition de trois entreprises canadiennes spécialisées dans les garanties automobiles : WGI Service Plan Division Inc. et WGI Manufacturing Inc., deux filiales de C. Walker Group Inc. situées à Vancouver et à Scarborough, ainsi que Lubrico Warranty Inc., située à London. C. Walker Group est un leader sur le marché des garanties et de produits auxiliaires. Lubrico Warranty vend des garanties automobiles par l'entremise de plus de 4 000 concessionnaires de véhicules d'occasion situés partout au Canada (excepté au Québec).
- Le 1<sup>er</sup> janvier 2020, iA Assurance a fusionné avec ses filiales L'Excellence, Compagnie d'assurance-vie et Corporation financière L'Excellence ltée. La fusion avait été annoncée publiquement le 25 septembre 2019.
- Le 27 février 2018, iA Assurance a conclu l'acquisition des parts de la société privée PPI Management Inc. (« **PPI** »). Créée en 1978, PPI est une des plus importantes organisations de marketing et de distribution de produits d'assurance au Canada et offre une expertise actuarielle, fiscale et spécialisée sur tous les aspects de l'assurance vie, particulièrement dans la conception et la personnalisation des propositions. PPI compte sur un réseau de distribution national de plus de 3 000 conseillers.
- Le 23 janvier 2018, iA Assurance a conclu l'acquisition des parts de la société privée américaine Dealers Assurance Company et Southwest Reinsure, Inc. (collectivement appelées « **DAC** »). Fondée en 1985 et comptant des bureaux principalement dans le sud-ouest des États-Unis, DAC établit et distribue des contrats de service pour véhicules (ou garanties prolongées) au sein d'un réseau qui regroupe des concessionnaires de voitures neuves et d'occasion situés partout aux États-Unis.

## Initiatives en matière de gestion financière

- Émission de débetures subordonnées – Le 21 février 2020, la Société a clôturé une émission de débetures subordonnées à taux fixe et à taux variable de 2,40 % d'un capital global de 400 millions de dollars échéant le 21 février 2030. Les débetures portent un taux de rendement annuel fixe de 2,40 % pendant les cinq premières années, payable semestriellement, et un taux de rendement annuel variable égal au taux CDOR (Canadian Dollar Offered Rate) à trois mois, majoré de 0,71 %, pendant les cinq dernières années, payable trimestriellement. Sous réserve de l'approbation préalable de l'AMF, la Société pourra racheter ces débetures, en tout ou en partie, à compter du 21 février 2025. Les débetures ont été émises aux termes d'un supplément de prospectus daté du 18 février 2020 au prospectus préalable de base daté du 12 février 2019.
- Offre publique de rachat d'actions – Le 12 novembre 2018, iA Assurance a mis en place une offre publique de rachat d'actions dans le cours normal de ses activités qui lui permettait de racheter au cours des douze mois suivants jusqu'à concurrence de 5 % de ses actions ordinaires émises et en circulation au 1<sup>er</sup> novembre 2018. Notons que le programme de rachat d'actions de iA Assurance a été transféré chez iA Société financière en date du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Le 12 novembre 2019, la Société a renouvelé son offre publique de rachat d'actions dans le cours normal de ses activités. Cette offre a expiré le 11 novembre 2020. Entre le 12 novembre 2018 et le 11 novembre 2019, iA Assurance et la Société ont collectivement racheté et annulé 3 905 011 actions ordinaires. Au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2020, et ce, jusqu'à l'expiration de l'offre, la Société a suspendu ses rachats d'actions ordinaires conformément aux instructions des autorités réglementaires émises dans le cadre de la pandémie de COVID-19. Par conséquent, du 12 novembre 2019 au 11 novembre 2020, la Société a racheté et annulé 86 872 actions ordinaires.
- Émission de débetures subordonnées – Le 24 septembre 2019, la Société a clôturé une émission de débetures subordonnées à taux fixe et à taux variable de 3,072 % d'un capital global de 400 millions de dollars échéant le 24 septembre 2031. Les débetures portent un taux de rendement annuel fixe de 3,072 % pendant les sept premières années, payable semestriellement, et un taux de rendement annuel variable égal au taux CDOR (Canadian Dollar Offered Rate) à trois mois, majoré de 1,31 %, pendant les cinq dernières années, payable trimestriellement. Sous réserve de l'approbation préalable de l'AMF, la Société pourra racheter ces débetures, en tout ou en partie, à compter du 24 septembre 2026. Les débetures ont été émises aux termes d'un supplément de prospectus daté du 19 septembre 2019 au prospectus préalable de base daté du 12 février 2019.
- Rachat d'instruments financiers – Le 16 mai 2019, iA Assurance a procédé au rachat de toutes les débetures subordonnées à 2,80 % échéant le 16 mai 2024 en circulation, d'une valeur nominale de 250 millions de dollars.
- Émission d'actions ordinaires – Le 7 mars 2018, iA Assurance a clôturé un placement public par voie de prise ferme visant 2 500 000 actions ordinaires au prix de 54,10 \$ par action ordinaire, pour un produit brut de 135 250 000 \$. Ces actions ont été achetées par un syndicat de preneurs fermes composé de Valeurs Mobilières TD inc., Financière Banque Nationale inc., RBC Dominion valeurs mobilières inc., Scotia Capitaux inc., BMO Nesbitt Burns inc., Marchés mondiaux CIBC inc. et de l'Industrielle Alliance Valeurs mobilières inc. Dans le cadre de la même émission au terme de l'exercice de l'option de surallocation, iA Assurance a émis, le 12 mars 2018, 250 000 actions ordinaires additionnelles également au prix unitaire de 54,10 \$ par action pour un produit brut de 13 525 000 \$. Les actions ont été émises aux termes d'un supplément de prospectus daté du 28 février 2018 au prospectus préalable de base daté du 22 juin 2017.
- Émission d'actions privilégiées – Le 7 mars 2018, iA Assurance a clôturé une émission d'actions privilégiées de catégorie A – série I à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif de 4,80 % d'un capital global de 150 millions de dollars. Sous réserve de l'approbation préalable de l'AMF, iA Assurance pourra racheter ces actions privilégiées, en tout ou en partie, le 31 mars 2023 et le 31 mars tous les cinq ans par la suite. Les actions privilégiées ont été émises aux termes d'un supplément de prospectus daté du 28 février 2018 au prospectus préalable de base daté du 22 juin 2017.

## Initiatives stratégiques

- La Société croit que la technologie changera la façon dont les produits et les services financiers seront vendus à l'avenir. Dans cette optique, la Société adapte ses pratiques pour qu'il soit plus facile pour les clients et les distributeurs de faire affaire avec elle.
- La Société a continué de développer de nombreuses initiatives numériques dans tous les secteurs d'activité, lesquelles visent notamment à simplifier ses processus de vente et ses produits.
- La capacité de la Société à générer une croissance de ses affaires est largement attribuable à la force et à la diversification de ses réseaux de distribution, à l'excellente performance de ses outils numériques, à la gamme étendue de produits offerts de même qu'à ses acquisitions stratégiques. À ce chapitre, la Société a conclu en 2020 la plus grosse acquisition de son histoire, soit celle de l'entreprise américaine IAS. Établie à Austin, au Texas, IAS est un des plus importants fournisseurs indépendants de solutions dans le marché américain des garanties automobiles.
- La Société poursuivra le déploiement de projets dans le cadre des expériences client et employé.
- La Société continuera à mettre de l'avant des projets et des initiatives en matière de développement durable.



Le tableau qui suit illustre la croissance des affaires de la Société et de ses filiales au cours des trois derniers exercices financiers. Il est à noter que les données de l'année 2018 sont celles de iA Assurance et de ses filiales puisqu'à ce moment, iA Assurance était la société mère du groupe.

	Croissance des affaires <sup>(1)</sup>			
	2020	2019	2018	Variation (2020-2019)
en millions de dollars, sauf indication contraire				
<b>Primes nettes, équivalents de primes et dépôts</b>				
Primes nettes				
Fonds général	5 884,7	5 228,5	4 520,9	13 %
Fonds distincts	5 311,4	3 715,5	3 328,4	43 %
<b>Total</b>	<b>11 196,1</b>	<b>8 944,0</b>	<b>7 849,3</b>	<b>25 %</b>
Dépôts - Fonds communs de placement	2 502,0	2 063,7	2 137,9	21 %
Autres dépôts et équivalents de primes <sup>(2)</sup>	380,4	353,8	352,9	8 %
<b>Total</b>	<b>14 078,5</b>	<b>11 361,5</b>	<b>10 340,1</b>	<b>24 %</b>
<b>Actif sous gestion et sous administration</b>				
Actif sous gestion				
Fonds général	53 661,5	45 279,6	39 759,5	19 %
Fonds distincts	32 804,0	27 867,9	23 780,6	18 %
Fonds communs de placement	11 393,1	11 594,2	10 832,8	(2 %)
Autres	3 797,3	15 500,1	14 721,1	(76 %)
Total partiel	101 655,9	100 241,8	89 094,0	1 %
Actif sous administration	95 830,1	89 245,8	79 677,5	7 %
<b>Total</b>	<b>197 486,0</b>	<b>189 487,6</b>	<b>168 771,5</b>	<b>4 %</b>
<b>Assurance individuelle (Canada)</b>				
Ventes	223,2	187,5	190,8	19 %
Primes nettes	1 624,8	1 586,5	1 554,4	2 %
<b>Gestion de patrimoine individuel</b>				
Ventes				
Fonds général	836,1	545,8	400,6	53 %
Fonds distincts	3 079,6	2 365,5	1 987,9	30 %
Fonds communs de placement	2 502,0	2 063,7	2 137,9	21 %
<b>Total</b>	<b>6 417,7</b>	<b>4 975,0</b>	<b>4 526,4</b>	<b>29 %</b>
<b>Ventes nettes de fonds de placement</b>				
Fonds distincts	1 763,9	662,8	422,3	166 %
Fonds communs de placement	243,5	(407,6)	(157,6)	n. s.
<b>Total</b>	<b>2 007,4</b>	<b>255,2</b>	<b>264,7</b>	<b>687 %</b>
<b>Fonds sous gestion</b>				
Fonds général	2 121,7	1 807,5	1 531,9	17 %
Fonds distincts	19 240,2	16 391,9	13 993,5	17 %
Fonds communs de placement	11 393,1	11 594,2	10 832,8	(2 %)
Autres	995,3	4 509,0	4 173,6	(78 %)
<b>Total</b>	<b>33 750,3</b>	<b>34 302,6</b>	<b>30 531,8</b>	<b>(2 %)</b>

Croissance des affaires<sup>(1)</sup>

	2020	2019	2018	Variation (2020-2019)
<b>Assurance collective</b>				
Ventes				
Régimes d'employés	136,2	49,1	92,5	177 %
Services aux concessionnaires				
Assurance crédit	260,7	328,7	374,2	(21 %)
Assurance biens et risques divers	270,5	253,4	242,2	7 %
Prêts automobiles	440,4	438,2	346,5	1 %
Marchés spéciaux	205,4	273,9	255,6	(25 %)
<b>Total</b>	<b>1 313,2</b>	<b>1 343,3</b>	<b>1 311,0</b>	<b>(2 %)</b>
Primes et équivalents de primes	1 743,5	1 788,2	1 789,1	(2 %)
<b>Épargne et retraite collectives</b>				
Ventes				
Contrats d'accumulation	2 337,5	1 400,0	1 401,4	67 %
Rentes assurées	707,4	627,6	218,4	13 %
Dépôts	38,0	46,0	47,1	(17 %)
<b>Total</b>	<b>3 082,9</b>	<b>2 073,6</b>	<b>1 666,9</b>	<b>49 %</b>
Fonds sous gestion				
Contrats d'accumulation	14 226,4	12 573,5	10 868,6	13 %
Rentes assurées	4 758,4	3 929,2	3 246,1	21 %
<b>Total</b>	<b>18 984,8</b>	<b>16 502,7</b>	<b>14 114,7</b>	<b>15 %</b>
<b>Affaires américaines</b> <sup>(3)</sup>				
Ventes (\$ CAN)				
Assurance individuelle	170,5	131,6	105,2	30 %
Services aux concessionnaires	963,5	596,0	485,9	62 %

n. s. : non significatif

(1) La Société mesure la croissance des affaires en utilisant les notions de « primes » (fonds général et fonds distincts), de « dépôts » (fonds communs de placement), d'« équivalents de primes », d'« actif » (sous gestion et sous administration) et de « ventes ». Les ventes et les ventes nettes sont des mesures financières non conformes aux IFRS. Elles correspondent aux entrées de fonds des nouvelles affaires souscrites et elles servent à mesurer la capacité de la Société à générer des nouvelles affaires. Les ventes sont définies de la façon suivante pour chacun des secteurs d'activité : Assurance individuelle : primes annualisées de première année; Gestion de patrimoine individuel : primes nettes pour le fonds général et pour les fonds distincts et dépôts pour les fonds communs de placement; Assurance collective – Régimes d'employés : primes annualisées de première année, comprenant les équivalents de primes (régimes d'avantages sociaux non assurés); Assurance collective – Services aux concessionnaires : primes avant réassurance et annulations pour l'assurance crédit et primes directes souscrites (avant réassurance) pour l'assurance biens et risques divers; Assurance collective – Marchés spéciaux : primes avant réassurance; Épargne et retraite collectives : primes brutes (avant réassurance) et équivalents de primes, ou dépôts.

(2) Montants versés relativement à des contrats d'investissement et à des contrats de services administratifs.

(3) Depuis le premier trimestre de 2018, la Société présente les Affaires américaines en tant que secteur d'activité distinct.

## Développements anticipés

La Société prévoit continuer en 2021 à diversifier ses réseaux de distribution, sa présence géographique et les segments de marché où elle exerce ses activités. La Société visera à tirer profit des synergies de développement entre les sociétés du groupe dans le but, notamment, de maximiser les ventes et concentrera ses efforts à l'intégration des récentes acquisitions effectuées en 2020. Notons que la Société demeurera également à l'affût d'occasions d'affaires, y compris des possibilités d'acquisitions stratégiques.

# Description des activités

## Description générale

La Société et ses filiales exercent leurs activités dans cinq grands secteurs : l'Assurance individuelle et la Gestion de patrimoine individuel, qui répondent aux besoins des particuliers; et l'Assurance collective et l'Épargne et retraite collectives, qui s'adressent aux besoins des groupes et des entreprises. Le cinquième secteur d'activité est constitué des Affaires américaines (assurance individuelle et services aux concessionnaires).

Sur le plan de la rentabilité, en 2020, la Société a terminé l'année avec un bénéfice net aux actionnaires ordinaires de 611,2 millions de dollars.

Sur le plan de la croissance des affaires, en 2020, 12 % des primes, des équivalents de primes et des dépôts de la Société provenaient du secteur canadien de l'Assurance individuelle, 46 % du secteur de la Gestion de patrimoine individuel, 12 % de celui de l'Assurance collective, 22 % de celui de l'Épargne et retraite collectives, 2 % des activités d'assurance de dommages et 6 % des Affaires américaines.

Par régions, en 2020, 3,3 % des primes, des équivalents de primes et des dépôts provenaient des provinces de l'Atlantique, 39,4 % du Québec, 29,6 % de l'Ontario, 21,2 % des provinces de l'Ouest et 6,5 % des États-Unis.

Pour une description plus détaillée de la Société et ses filiales et de ses secteurs d'activité, veuillez consulter le *Rapport de gestion* pour l'année 2020, notamment la description de la Société débutant à la page 1 de même que les différentes sections pertinentes aux pages 9 à 18 qui présentent chacun des secteurs d'activité.

## Compétences et connaissances spécialisées

Pour assurer le développement du groupe, la Société doit s'appuyer sur des employés qui possèdent diverses compétences, notamment en technologies de l'information, en ventes, en actuariat, en comptabilité, en placement et en investissement, en droit et en communications. Compte tenu de sa croissance, la Société fait face à une rareté de ressources qualifiées, comme un grand nombre d'employeurs. C'est pourquoi la Société poursuit constamment ses efforts visant à améliorer son efficacité interne, à favoriser une rétention élevée de son personnel et à attirer de nouveaux employés par l'entremise de programmes de recrutement, autant au Canada qu'à l'étranger.

## Tendances

### Environnement concurrentiel

Les marchés de l'assurance et de la gestion de patrimoine sont des marchés très concurrentiels. Au cours des dernières années, l'environnement dans lequel évoluent la Société et ses filiales a notamment été marqué par plusieurs phénomènes :

- un mouvement de consolidation, alors que l'on a vu plusieurs grands assureurs fusionner leurs activités ou acquérir d'autres sociétés et que, plus récemment, ce mouvement s'est accentué du côté des firmes de gestion de patrimoine;
- la maturité du marché de l'assurance vie individuelle au Canada, en raison notamment du vieillissement de la population, de la faible croissance de la population et de la stagnation du nombre de représentants d'assurance;
- l'ajustement du marché de la gestion de patrimoine aux conséquences du vieillissement de la population;
- les faibles taux d'intérêt, qui ont incité plusieurs sociétés d'assurance (y compris iA Assurance) à hausser la tarification des produits d'assurance individuelle qui comportent des garanties à long terme en plus de forcer plusieurs d'entre elles à revoir leur offre de produits;

- la poursuite du développement de la technologie numérique des institutions; et
- les travaux préparatoires à l'intégration de la norme comptable IFRS 17.

Au Canada, bien que le marché de l'assurance soit composé de plusieurs sociétés d'assurance vie, les dix plus grandes d'entre elles contrôlent près de 93 % du marché de l'assurance individuelle, environ 92 % du marché de l'assurance collective (régimes d'employés) et environ 99 % du marché de l'épargne et retraite collectives. iA Assurance figure parmi les dix premiers assureurs dans tous ces secteurs d'activité.

Dans le marché de la gestion de patrimoine individuel, iA Assurance compte parmi ses concurrents des sociétés d'assurance de personnes, des banques, des sociétés de gestion de fonds communs de placement, des courtiers en valeurs mobilières et d'autres fournisseurs. Les résultats récents de la Société pour le secteur de la Gestion de patrimoine individuel sont positifs. La Société occupe le premier rang au Canada en ventes nettes de fonds distincts depuis 2016. En 2019, elle a consolidé une fois de plus sa position de tête à ce chapitre par l'ajout de cinq nouveaux fonds distincts à son offre et a procédé à des fusions de fonds afin de mieux répondre aux tendances du marché actuel.

La concurrence dans l'industrie de l'assurance de personnes est souvent menée au chapitre du développement des produits, du prix des produits, de la rémunération des représentants et de la capacité générale des sociétés de faire croître leurs réseaux de distribution et de bien former leurs représentants. La Société a su maintenir un sain équilibre entre ses objectifs de rentabilité et une bonne croissance de ses ventes, grâce, notamment, à de fréquents ajustements tarifaires ciblés.

Le modèle d'affaires de iA Société financière et de ses filiales repose sur la capacité du groupe à générer une croissance organique soutenue grâce à la diversification de ses réseaux de distribution, à sa présence géographique, à son offre étendue de produits et aux segments de marché où elle exerce des activités. Le modèle d'affaires s'appuie également sur la capacité de la Société à générer une croissance au moyen d'acquisitions stratégiques.

Pour soutenir ses résultats, la Société a recours à diverses stratégies de croissance :

- Dans les secteurs de l'Assurance individuelle et de la Gestion de patrimoine individuel, la Société se mesure directement aux autres joueurs de l'industrie dans tous les marchés et dans toutes les régions au Canada. Son principal avantage concurrentiel est sa capacité de bâtir des réseaux de distribution solides pour ses produits et ses services;
- Dans la division des Régimes d'employés de l'Assurance collective et le secteur de l'Épargne et retraite collectives, ainsi que chez iA Assurance auto et habitation, la Société choisit d'être présente dans les marchés et les régions où ses relations et ses synergies peuvent être mises à profit;
- Dans les divisions des Services aux concessionnaires et des Marchés spéciaux de l'Assurance collective, la Société exerce ses activités dans des créneaux de marché où elle a moins de concurrents et où elle tire profit d'une position de leader;
- Finalement, la Société préconise les marchés qui sont moins bien servis et où le nombre de joueurs est limité.

Pour connaître les facteurs clés de la croissance du bénéfice à long terme de chacun des secteurs d'activité de la Société, veuillez consulter le *Rapport de gestion* pour l'année 2020.

## Développements récents dans l'environnement économique et financier

Au-delà de la concurrence, la Société doit aussi faire face à des forces conjoncturelles liées notamment à l'économie et aux marchés financiers.

Bien que la pandémie de COVID-19 qui sévit depuis le début de l'année 2020 ait entraîné une grande volatilité auprès des marchés financiers, ceux-ci ont tout de même enregistré de nouveaux sommets en fin d'année. L'intervention massive et coordonnée des gouvernements et des banques centrales a permis un rebond rapide des marchés. La situation financière robuste de la Société au 31 décembre 2020 ainsi que son programme de gestion des risques permettent d'atténuer les impacts liés à la pandémie dans le but de continuer à assurer le bien-être financier de ses clients.

Malgré la pandémie, en général, l'environnement macroéconomique a été favorable en 2020. Du côté des marchés boursiers, la croissance était au rendez-vous, avec un rendement de 6 % pour l'indice S&P/TSX au Canada, de 16 % pour l'indice S&P 500 en dollars canadiens et de 17 % pour l'indice mondial MSCI Monde.

Pour plus d'information concernant l'incidence des développements économiques et financiers de 2020 sur la rentabilité de la Société, se référer à la section « Rentabilité » du *Rapport de gestion* pour l'année 2020. Pour plus d'information sur le risque de baisse des marchés boursiers et sur les mesures prises par la Société en 2020 pour atténuer ce risque, se référer à la section « Gestion des risques » du *Rapport de gestion* pour l'année 2020.

## Réglementation gouvernementale

Régie par la *Loi sur les sociétés par actions* (Québec), iA Société financière n'est pas régie par la *Loi sur les assureurs* (Québec). Toutefois, iA Société financière maintient la capacité à fournir, si elle l'estime nécessaire, du capital à iA Assurance afin que celle-ci respecte les exigences de la *Loi sur les assureurs* (Québec) en matière de suffisance du capital. Aux termes d'un engagement pris dans le cadre de l'arrangement, iA Société financière publie trimestriellement la position de son capital. Une copie de l'engagement (auquel l'AMF est intervenante) a été déposée sous les profils SEDAR de iA Société financière et de iA Assurance au [sedar.com](http://sedar.com).

En vertu des lois applicables, les états financiers de iA Société financière et de certaines filiales doivent être préparés conformément aux IFRS, notamment, lorsqu'applicable, les dispositions propres aux entreprises d'assurance vie. La Société a pris les mesures nécessaires pour être en conformité avec les lois applicables et, à la connaissance de la direction, se conforme actuellement à toutes les exigences légales la concernant.

iA Société financière et iA Assurance sont des émetteurs assujettis en vertu des différentes lois sur les valeurs mobilières en vigueur dans les provinces du Canada. Dans le cadre de l'arrangement, le 1<sup>er</sup> janvier 2019, iA Société financière a procédé à l'émission d'actions ordinaires. En 2019 et en 2020, la Société a également émis des débentures. De son côté, iA Assurance a, avant le 1<sup>er</sup> janvier 2019, émis des actions ordinaires, des actions privilégiées et des débentures. Comme mentionné précédemment, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, toutes les actions ordinaires de iA Assurance sont détenues par iA Société financière, la société mère du groupe. Par contre, les actions privilégiées et les débentures de iA Assurance émises et en circulation au 1<sup>er</sup> janvier 2019 sont demeurées émises par iA Assurance et ont été garanties par iA Société financière aux termes de l'arrangement.

La *Loi concernant L'Industrielle-Alliance Compagnie d'Assurance sur la Vie* (Québec) (la « **Loi privée 1999** »), telle qu'amendée par la *Loi modifiant la Loi concernant L'Industrielle-Alliance Compagnie d'Assurance sur la Vie* (Québec) (la « **Loi privée 2018** »), collectivement avec la *Loi privée 1999*, (la « **Loi privée** »), interdit à toute personne et à celles qui lui sont liées d'acquérir, directement ou indirectement, des actions avec droit de vote de iA Société financière s'il en résulte que cette personne et celles qui lui sont liées détiennent 10 % ou plus des droits de vote rattachés à ces actions. La *Loi privée* prévoit en outre que, dans le cas où une acquisition est effectuée contrairement à ce qui précède, chacune des personnes au bénéfice de qui les actions sont acquises ne peut exercer les droits de vote rattachés à la totalité de ses actions tant que cette contravention subsiste. De plus, en vertu de la *Loi privée*, iA Société financière doit détenir directement ou indirectement 100 % des actions ordinaires de iA Assurance.

Les filiales d'assurance canadiennes, dont iA Assurance, sont réglementées par l'AMF aux termes des pouvoirs conférés par la *Loi sur les assureurs* (Québec). Les activités de iA Assurance à l'extérieur de la province du Québec sont assujetties aux exigences des organismes de réglementation locaux.

Globalement, les sociétés du groupe sont autorisées par les organismes fédéraux, provinciaux et étatiques appropriés à exercer leurs activités dans toutes les provinces et territoires du Canada, dans les 50 États des États-Unis, le District de Columbia et sept territoires américains et britanniques. Elles sont aussi assujetties à la réglementation et à la supervision des provinces et des territoires canadiens, des États et des territoires américains et des territoires britanniques où elles exercent leurs activités. Les pouvoirs de réglementation et de supervision auxquels ces sociétés sont assujetties se rapportent, entre autres, à ce qui suit : l'octroi de permis aux assureurs et à leurs représentants; la nature et l'évaluation des placements et les restrictions applicables à ceux-ci; les normes de solvabilité; l'examen annuel des affaires des sociétés d'assurance; les rapports annuels et autres documents qui doivent être déposés relativement à la situation financière des assureurs; et les exigences quant aux réserves pour les engagements au titre des polices, les primes non acquises et les pertes.

La *Loi sur les assureurs* (Québec), qui régit iA Assurance, prévoit que des normes sont déterminées par règlement quant à la suffisance du capital des sociétés d'assurance vie. La réglementation établit les exigences en matière de suffisance des fonds propres d'une société d'assurance vie en appliquant des facteurs touchant certains éléments de risque à des éléments spécifiques d'actif et de passif au bilan ainsi que hors bilan et en additionnant les résultats. Les autorités de surveillance ont émis des lignes directrices portant notamment sur l'établissement du capital requis afin de se conformer aux exigences. Ces lignes directrices définissent la méthodologie à utiliser pour déterminer les éléments composant le ratio de solvabilité, notamment le capital disponible, certaines provisions incluses dans les provisions actuarielles et le coussin de solvabilité global.

Concernant la gestion financière de la Société, mentionnons qu'une version révisée de la *Ligne directrice sur les exigences de suffisance de capital – Assurance de personnes* (ESCAP) de l'AMF (la « **Ligne directrice** ») est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Les changements apportés à la Ligne directrice viennent entre autres modifier le traitement du capital des filiales d'assurance de dommages détenues par les assureurs de personnes. En conséquence, le ratio de solvabilité total de la Société demeure inchangé, son ratio de base diminuera graduellement de quelques points de pourcentage sur une période de cinq trimestres et il y a un impact immédiat à la baisse sur le capital qui peut être déployé. L'incidence de ces changements réglementaires sera atténuée par la génération organique de capital. Dans tous les cas, les ratios de la Société demeurent au-dessus des exigences réglementaires et les changements apportés n'ont aucune incidence sur la capacité de la Société à générer des bénéfices.

La *Loi sur les assureurs* (Québec) prévoit, en outre, certaines restrictions à l'égard des dividendes versés aux actionnaires et des opérations portant sur les capitaux propres. Ainsi, aucun assureur ne peut déclarer de dividendes ou d'intérêts, selon le cas, ni distribuer ses surplus annuels si un paiement effectué à l'une ou l'autre de ces fins a pour effet de rendre ses liquidités ou son

capital insuffisants pour assurer une gestion saine et prudente. L'AMF peut, lorsqu'elle l'estime opportun, donner des instructions écrites à un assureur concernant la suffisance de ses liquidités. Cela s'applique aux dividendes que iA Assurance déclare de temps à autre en faveur de sa société mère, iA Société financière. Notons que les autorités réglementaires ont donné instructions de ne pas hausser les dividendes aux actionnaires ordinaires dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Ainsi, depuis le 13 février 2020, le dividende n'a pas été augmenté et le dividende trimestriel annoncé lors de la divulgation des résultats du quatrième trimestre de 2020 est demeuré à 0,4850 \$ par action ordinaire, payable au cours du premier trimestre de 2021.

De plus, la *Loi sur les assureurs* (Québec) prévoit que les assureurs doivent exercer leurs pouvoirs de placement avec prudence et diligence, conformément aux règlements et suivant des pratiques de gestion saine et prudente. Des exigences supplémentaires (et, dans certains cas, l'obligation d'obtenir des approbations des autorités de réglementation) viennent, en outre, limiter certains placements.

## Propriété intellectuelle et développement de produits

---

De façon générale, la Société et ses filiales prennent les dispositions nécessaires pour sauvegarder la propriété intellectuelle liée au nom de leurs produits et à leurs marques de commerce et elles consacrent des sommes importantes à la conception de nouveaux produits, toujours mieux adaptés à la demande de la clientèle. Il y a lieu de souligner cependant que, dans les marchés dans lesquels la Société et ses filiales exercent leurs activités, l'avantage concurrentiel lié à l'élaboration de nouveaux produits ne constitue pas un avantage concurrentiel stratégique, puisque les produits peuvent, pour la plupart, être copiés par des concurrents de façon relativement facile et rapide.

## Activités de nature cyclique

---

Les activités de certains secteurs peuvent fluctuer en fonction de facteurs plus ou moins cycliques. Ainsi, en raison de la date limite de cotisation aux régimes enregistrés d'épargne-retraite (« REER »), les primes et les dépôts sont généralement plus élevés au cours du premier trimestre pour le secteur de la Gestion de patrimoine individuel. Pour le secteur de l'Assurance individuelle, le niveau des ventes est parfois moindre en début d'année, en raison de l'importance alors mise sur les REER, ainsi qu'au cours de l'été, en raison des vacances estivales. Pour les secteurs du collectif, le niveau des ventes peut parfois fluctuer de façon notable d'un trimestre à l'autre en raison de l'importance de la taille de certains nouveaux clients. Par ailleurs, à l'Assurance collective, pour la division des Régimes d'employés, les ventes peuvent parfois être supérieures en début d'année en raison de l'entrée en vigueur de contrats obtenus l'année précédente. Dans la division des Services aux concessionnaires, les ventes ont tendance à être plus élevées au cours des deuxième et troisième trimestres. Les produits d'assurance de cette division sont commercialisés entre autres auprès des concessionnaires automobiles, de sorte que la répartition des ventes au cours de l'année est liée jusqu'à un certain point à la saisonnalité des ventes de véhicules.

## Main-d'œuvre

---

Au 31 décembre 2020, l'effectif de la Société et de ses filiales se chiffrait à 7 700 employés, ce qui inclut certains postes temporaires.

## Engagement en matière de développement durable

---

Le développement durable est une composante essentielle de la stratégie d'affaires de la Société afin de contribuer activement au mieux-être de nos clients, de nos employés, de nos partenaires, de nos investisseurs et de nos collectivités.

La *Politique de développement durable* de la Société a été adoptée par le conseil d'administration afin d'encadrer le déploiement de cette stratégie. Elle définit clairement les huit principes directeurs qui encadrent la réflexion, la stratégie et les réalisations de la Société en matière de développement durable. Ces principes directeurs sont les suivants :

- Assurer le bien-être financier de nos clients;
- Effectuer une gestion intégrée des risques;
- Suivre des normes élevées de gouvernance;
- Contribuer activement à la communauté;
- Gérer l'impact environnemental;



- Offrir un milieu de travail stimulant et axé sur la diversité et l'inclusion;
- S'approvisionner de façon responsable;
- Intégrer les facteurs ESG dans les processus d'investissement.

La politique précise également les objectifs et les meilleures pratiques de développement durable, en tenant compte des activités et du contexte propre à iA Groupe financier.

Le comité de gouvernance et d'éthique est responsable d'examiner la stratégie en matière de développement durable et de surveiller les indicateurs, les cibles ainsi que les encadrements mis en place par la Société.

La Société met de l'avant des initiatives à caractère environnemental, social et de gouvernance visant à favoriser une croissance durable. Les initiatives et les réalisations de la Société en la matière sont énumérées de façon détaillée dans notre *Bilan de développement durable* disponible sur notre site Internet au ia.ca (dans la section « À propos », sous l'onglet Développement durable). La divulgation de ces initiatives est maintenant encadrée par un cadre de référence reconnu de notre industrie, soit le cadre de référence du Sustainability Accounting Standards Board ou « SASB ».

## Gestion des impacts de la pandémie de COVID-19 sur les parties prenantes

Dans le contexte de la pandémie, la priorité de la Société a été la santé et le bien-être de ses employés, de ses partenaires et de ses clients, de même que le soutien à la communauté.

La Société a mis en place diverses mesures d'allègement pour soutenir ses clients qui ont éprouvé des difficultés financières directement attribuables à la pandémie. Ces mesures profitaient à l'ensemble de la clientèle : assurance vie, maladie grave, invalidité et accidents corporels, épargne et retraite individuelles, assurance collective, assurance auto et habitation, prêts hypothécaires résidentiels et prêts automobiles.

iA Groupe financier s'est aussi engagé, depuis mars 2020, à tenter de mitiger les effets sans précédent de la pandémie sur les communautés. La Société a bonifié ses dons dans les domaines de la santé et du social-communautaire, en ciblant particulièrement les organismes ayant des besoins urgents en raison de la situation.

Au total, en 2020, près de 2,5 millions de dollars ont été remis pour lutter contre la crise de la COVID-19, notamment aux fonds d'urgence de différentes fondations de centres hospitaliers et de centres de recherche en santé, ainsi qu'à des banques alimentaires de plusieurs provinces canadiennes.

iA Groupe financier n'a ménagé aucun effort pour assurer la santé et la sécurité de ses employés et pour tenter de réduire la propagation du virus dans la communauté. À la mi-mars 2020, la Société a rapidement pris des mesures menant au télétravail pour pratiquement l'ensemble de ses employés et assurant la sécurité de ses bureaux pour ceux et celles qui devaient et doivent toujours s'y rendre dans le cadre de la continuité des affaires.

La Société a aussi offert à ses employés différentes mesures de soutien, dont des allocations pour l'achat d'équipements de télétravail et de frais Internet, ainsi que cinq journées additionnelles de congé payées pour leur bien-être.

Ces mesures se sont ajoutées à des services déjà à la disposition des employés, dont le programme d'aide aux employés et à la famille, la télémédecine et le programme de gestion du stress et du bien-être.

## Engagement à réduire ses émissions de GES

La Société s'engage à réduire ses émissions de gaz à effet de serre (« GES ») de 20 % par employé d'ici 2025. Il s'agit d'un engagement ambitieux qui témoigne de l'importance que la Société accorde à réduire son empreinte environnementale et à contribuer à cet immense effort planétaire visant à offrir un monde meilleur aux prochaines générations.

Rappelons qu'en décembre 2019, la Société avait annoncé son engagement à compenser ses émissions de GES résiduelles par l'achat de crédits carbone et à devenir ainsi une entreprise carboneutre dès 2020, ce qui est maintenant chose faite.

La certification « Entreprise carboneutre » atteste que l'ensemble des émissions de GES qui n'ont pu être éliminées par les mesures de réduction que la Société a instaurées ont été calculées et compensées.

La compensation annoncée en 2019 a débuté en 2020. Dans son *Bilan de développement durable* de 2020, la Société a rendu publiques les données relatives à ses émissions de GES et à son objectif de réduction d'émissions de GES.

## Adhésion aux Objectifs de développement durable des Nations Unies

En 2015, les États membres des Nations Unies ont adopté 17 Objectifs de développement durable (« ODD ») pour protéger la planète et assurer la prospérité pour tous d'ici 2030.

La Société adhère à ces objectifs des Nations Unies et a déterminé cinq de ces ODD qui sont alignés sur sa raison d'être et sur sa mission et auxquels elle peut apporter une contribution significative.

Ces cinq ODD sont :

- Bonne santé et bien-être – vise à donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et de promouvoir le bien-être à tous les âges;
- Travail décent et croissance économique – vise à promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous;
- Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre – vise à réduire les inégalités entre les pays et en leur sein;
- Villes et communautés durables – vise à faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables;
- Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques – vise à prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.

## Poursuite de l'analyse du risque lié aux changements climatiques

En 2020, la Société a poursuivi ses travaux portant sur l'analyse du risque lié aux changements climatiques.

Les risques liés aux changements climatiques peuvent être distingués en deux principales catégories :

- Les risques physiques sont la conséquence directe d'événements climatiques. Ils peuvent entraîner une perte de valeur des placements financiers dont les émetteurs subiraient des incidences et/ou une augmentation du coût et de la fréquence des sinistres;
- Les risques de transition correspondent aux effets de la mise en place d'un modèle économique à faible émission de gaz à effet de serre. En effet, des évolutions des réglementations, des comportements des consommateurs ou des investisseurs pourraient conduire à des pertes de valeur de certains placements financiers, avoir une incidence sur la stratégie d'affaires, ou réduire la capacité à attirer des capitaux.

Les faits saillants de cette analyse sont présentés ci-après.

Compte tenu de ses activités, la Société est plus particulièrement exposée aux risques de transition par le biais de son portefeuille d'investissement, mais ce risque s'avère globalement peu significatif. L'exposition aux secteurs à forte émission de gaz à effet de serre reste limitée; les investissements dans le secteur lié au pétrole et au gaz, par exemple, représentant environ 3 % du portefeuille total au 31 décembre 2020.

La Société intègre des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans son processus d'investissement et sa Politique d'investissement responsable établit les lignes directrices à respecter pour chaque investissement.

La Société pourrait en outre être exposée à des risques physiques par l'entremise de sa filiale d'assurance de dommages, mais ce risque est aussi peu significatif puisque ce secteur représente environ 3 % des ventes du groupe au 31 décembre 2020 et que sa tarification est ajustable annuellement.

Dans ce contexte, nous considérons que la résilience de la Société n'est pas menacée par les risques engendrés par les changements climatiques. Par notre processus de planification stratégique, nous demeurons à l'affût des impacts que les changements climatiques pourraient avoir sur la conduite de nos affaires à long terme et disposons des mécanismes qui nous permettent de les identifier et de réagir adéquatement et promptement.

## Signataire des Principes pour l'investissement responsable (PRI)

En tant que signataire des Principes pour l'investissement responsable (PRI) des Nations Unies, la Société s'est engagée à :

- Intégrer les facteurs ESG à ses processus d'investissement;
- Être un intervenant actif en exerçant ses droits de votes en lien avec ses valeurs ESG;
- Encourager les entreprises dans lesquelles la Société investit à divulguer davantage leurs initiatives ESG et à œuvrer de manière responsable;
- Promouvoir l'adoption des Principes;
- Coopérer avec les membres de l'industrie à l'amélioration des pratiques ESG;
- Rendre compte de ses activités et progrès en matière d'ESG aux PRI.

## Bilan de développement durable

Pour l'ensemble des initiatives et réalisations de la Société, veuillez consulter le *Bilan de développement durable* sur notre site Internet au ia.ca (dans la section « À propos », sous l'onglet Développement durable).

# Diversité et inclusion en emploi

## La diversité et l'inclusion sont essentielles pour la croissance

La Société a toujours encouragé la diversité et l'inclusion et reconnu leur contribution à l'innovation et à la croissance. En 2020, la Société a franchi une étape de plus à l'égard de cette vision en créant un groupe de travail sur la diversité et l'inclusion.

Le mandat de ce groupe de travail couvre toutes les formes de diversité et fait de l'inclusion une cible d'importance égale pour toutes les formes de diversité. Ainsi, le groupe de travail a clairement choisi l'énoncé de mission suivant :

*Chez iA Groupe financier, nous soutenons et célébrons la diversité. Nous nous efforçons de fournir un milieu de travail reconnu comme inclusif pour tous, sans égard au genre, à l'origine ethnique, à la religion, à un handicap ou à l'orientation sexuelle.*

À la fin de 2020, des cibles et des répartitions de ressources ont été établies pour l'initiative Diversité et inclusion (« D+I ») et des mesures spécifiques ont été mises en place.

Le groupe de travail a recommandé les cibles suivantes pour la représentation des femmes à des postes au sein de la Direction principale de iA Groupe financier (telle que définie ci-dessous), cibles qui ont été approuvées à la fois par le comité exécutif et par le conseil d'administration de la Société :

- D'ici 2025, atteindre une plus grande équité des genres au sein de la Direction principale de iA Groupe financier en ayant une proportion de femmes et d'hommes comprise entre 40 % et 60 %;
- Dès maintenant et à l'avenir, nommer des femmes à des postes au sein de la Direction principale de iA Groupe financier dans une proportion de 40 % à 60 %.

Quant aux autres types de diversité, le groupe de travail a établi le plan d'action suivant pour 2021 :

- Sensibiliser davantage nos employés à l'importance de la diversité et de l'inclusion;
- Recueillir des données et analyser la composition de notre effectif, avec l'aide d'une firme externe spécialisée dans le domaine de la diversité et de l'inclusion. Nous avons ainsi retenu les services de Catalyst, une organisation sans but lucratif reconnue pour son travail pour l'avancement et la promotion des femmes au sein de la direction des entreprises, laquelle a élargi sa mission pour y inclure l'équité et l'inclusion pour les groupes sous-représentés. Une telle analyse nous permettra de comprendre où nous pouvons apporter des changements pour en retirer les retombées les plus positives; et
- Mettre en place, partout chez iA Groupe financier, des formations sur les préjugés inconscients et sur les façons de briser ou d'éliminer ces préjugés.

## Lancement de l'initiative Diversité et inclusion

En 2021, la Société a procédé au lancement de l'initiative D+I, d'abord auprès des gestionnaires, en février, puis sera poursuivi en mars auprès de tous les employés. Le lancement coïncide avec l'introduction de programmes de formation sur la diversité et l'inclusion destinés aux employés.

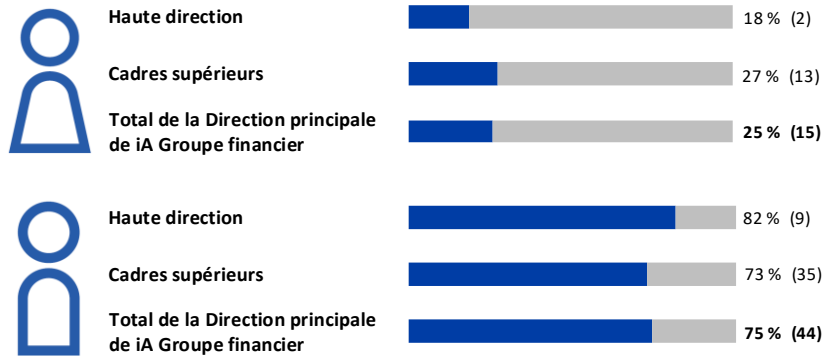
Nous apportons aussi des améliorations à nos pratiques de recrutement afin d'assurer un processus d'embauche et d'avancement plus inclusif.

Chez iA Groupe financier, nous travaillons activement pour former une équipe diversifiée qui représente les communautés que nous servons. En offrant le meilleur environnement, qui valorise le travail d'équipe, le respect des individus et la qualité du service, nous nous efforçons de veiller à ce que nos employés se sentent en sécurité et soutenus dans leur milieu de travail, qu'ils soient authentiques et qu'ils puissent réaliser leur plein potentiel.

## Représentation des femmes et des hommes au niveau de la Direction principale de iA Groupe financier

Nous déployons beaucoup d'efforts afin de favoriser une culture d'entreprise axée sur la diversité et l'inclusion et d'assurer une participation et une progression toujours plus importantes des femmes dans la direction de la Société. Afin d'avoir une vision globale et de mieux mesurer l'impact de nos efforts sur la Société et sur iA Groupe financier, nous avons ajusté cette année notre bassin de référence afin qu'il représente la haute direction et les cadres supérieurs de la Société ainsi que les cadres supérieurs des principales filiales composant le groupe (« **Direction principale de iA Groupe financier** »).

## Répartition femmes/hommes au sein de la Direction principale de iA Groupe financier au 31 décembre 2020



Note : Le chiffre entre parenthèses indique le nombre de personnes.

De fait, la représentation féminine aux différents niveaux de direction n’a cessé de croître ces dernières années, grâce à une démarche structurée qui tient compte des besoins de l’ensemble de l’organisation.

Force est de constater que notre approche porte graduellement ses fruits. Au 31 décembre 2020, la Direction principale de iA Groupe financier était composée de 25 % de femmes comparativement à 22 % l’an passé. De plus, au cours de l’année 2020, 44 % des nouvelles nominations à la Direction principale de iA Groupe financier ont été attribuées à des femmes comparativement à 22 % l’année précédente. De ce 44 %, trois femmes ont été nommées présidentes des filiales suivantes : IAS Parent Holdings, Inc., Industrielle Alliance, Assurance auto et habitation inc. et iA Financement auto inc.

**44 % des nouvelles nominations à la Direction principale de iA Groupe financier ont été attribuées à des femmes**

Le plan d’action sur la diversité et l’inclusion détaillé dans les paragraphes précédents s’ajoute aux mesures suivantes déjà en place afin de soutenir nos objectifs sur le plan de la représentation féminine au sein de la Direction principale de iA Groupe financier :

- Intégrer le concept de mixité dans notre processus d’examen et d’analyse des candidates à la relève;
- Mettre de l’avant des programmes de formation et de perfectionnement à l’interne, destinés aux femmes ayant un rendement élevé;
- Promouvoir la diversité au moyen de différents outils, comme le mentorat, les aménagements de travail flexible et les groupes de discussion;
- Améliorer nos outils d’évaluation et de sélection des candidates potentielles;
- Poursuivre nos efforts sur les postes d’entrée de cadres intermédiaires pour bâtir une relève de candidates de qualité supérieure;
- Poursuivre nos efforts de sensibilisation en capitalisant sur des initiatives déjà en place (tels le cercle de gestion pour cadres supérieurs et le parcours de développement axé sur la conscience dans le leadership) qui devraient agir comme des leviers et favoriser la complémentarité des genres; et
- Mise en place d’un comité sur le développement de talent présidé par un membre du comité exécutif dont l’un des mandats est de veiller à la représentation féminine et des groupes sous-représentés au sein du bassin de candidats à haut potentiel pour la relève de la Direction principale de iA Groupe financier.

## Facteurs de risque

---

Pour de l'information sur les facteurs de risque de iA Société financière et ses activités, veuillez consulter le *Rapport de gestion*, section « Gestion des risques », aux pages 35 à 44, et les *États financiers consolidés*, note 7 portant sur la gestion des risques associés aux instruments financiers, aux pages 36 à 44, note 13 portant sur la gestion du risque d'assurance, à la page 52, et note 14 portant sur le passif relatif aux contrats d'assurance et le passif relatif aux contrats d'investissement, aux pages 53 à 59. Une mise à jour des risques en lien avec la pandémie de COVID- 19 est également disponible dans le *Rapport de gestion*, section « Gestion des risques », à la page 44.

## Réorganisations

---

Veuillez consulter la section « Évolution générale des activités » de cette Notice annuelle pour la description des réorganisations corporatives importantes.

# Structure du capital

## Description générale

---

Le capital autorisé de iA Société financière est composé :

1. d'un nombre illimité d'actions ordinaires, sans valeur nominale;
2. d'actions privilégiées de catégorie A, sans valeur nominale, pouvant être émises en séries, dont le nombre pouvant être émis est limité au nombre correspondant à au plus la moitié des actions ordinaires émises et en circulation au moment de l'émission proposée de ces actions privilégiées de catégorie A.

Au 31 décembre 2020, le capital émis et en circulation de la Société comportait 107 063 827 actions ordinaires.

### Les actions ordinaires

Chaque action ordinaire donne à son porteur le droit d'exercer un vote aux assemblées des actionnaires (sauf aux assemblées destinées exclusivement aux porteurs d'actions d'une autre catégorie ou série). Sous réserve des droits prioritaires des porteurs d'actions privilégiées de catégorie A et d'autres actions de rang supérieur aux actions ordinaires en ce qui a trait au versement des dividendes, les porteurs d'actions ordinaires ont le droit de recevoir des dividendes lorsque déclarés par le conseil d'administration de la Société. Également, sous réserve des droits prioritaires des porteurs d'actions privilégiées de catégorie A et d'autres actions de rang supérieur aux actions ordinaires en ce qui a trait à la distribution des biens en cas de liquidation ou de dissolution de la Société, les porteurs d'actions ordinaires auront le droit de recevoir le reliquat des biens de la Société qui se rapporte aux actionnaires en montants égaux par action ordinaire, sans que l'une des actions ordinaires ne confère de droit de priorité sur une autre.

### Les actions privilégiées

Les actions privilégiées peuvent être émises en une ou plusieurs séries comportant les droits et restrictions établis par le conseil d'administration. Les droits et restrictions rattachés à une série d'actions privilégiées de catégorie A ne confèrent aucune priorité à cette série en ce qui concerne les dividendes ou le remboursement du capital par rapport à une autre série d'actions privilégiées de catégorie A. En ce qui a trait à la priorité pour le versement des dividendes et la distribution des biens en cas de liquidation ou de dissolution de la Société, qu'elle soit volontaire ou forcée, ou à toute autre distribution des biens de la Société à ses actionnaires dans le but précis de liquider les affaires de la Société, les actions privilégiées de catégorie A sont de rang supérieur aux actions ordinaires et aux autres actions qui sont de rang inférieur aux actions privilégiées de catégorie A.

## Programme de rachat d'actions ordinaires

---

Le 12 novembre 2018, iA Assurance a mis en place une offre publique de rachat d'actions dans le cours normal de ses activités qui lui permettait de racheter au cours des douze mois suivants jusqu'à concurrence de 5 % de ses actions ordinaires émises et en circulation au 1<sup>er</sup> novembre 2018. Notons que le programme de rachat d'actions de iA Assurance a été transféré chez iA Société financière en date du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Le 12 novembre 2019, la Société a renouvelé son offre publique de rachat d'actions dans le cours normal de ses activités. Cette offre a expiré le 11 novembre 2020.

Les rachats s'effectuent par l'entremise de la Bourse de Toronto ou d'une autre plateforme de négociation canadienne, conformément aux règles et aux politiques des marchés. Le prix payé par la Société pour toute action ordinaire rachetée correspond au cours du marché au moment du rachat. Entre le 12 novembre 2018 et le 11 novembre 2019, iA Assurance et la Société ont collectivement racheté et annulé 3 905 011 actions ordinaires. Au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2020 et ce jusqu'à l'expiration de l'offre, la Société a suspendu ses rachats d'actions ordinaires conformément aux instructions des autorités réglementaires émises dans le cadre de la pandémie de COVID-19. Par conséquent, du 12 novembre 2019 au 11 novembre 2020, la Société a racheté et annulé 86 872 actions ordinaires.



## Contraintes

### Les restrictions visant les actions avec droit de vote en vertu de la Loi privée

La Loi privée 1999, telle qu'amendée par la Loi privée 2018, interdit à toute personne et à celles qui lui sont liées d'acquérir, directement ou indirectement, des actions avec droit de vote de iA Société financière s'il en résulte que cette personne et celles qui lui sont liées détiennent 10 % ou plus des droits de vote rattachés à ces actions. La Loi privée prévoit en outre que, dans le cas où une acquisition est effectuée contrairement à ce qui précède, chacune des personnes au bénéfice de qui les actions sont acquises ne peut exercer les droits de vote rattachés à la totalité de ses actions tant que cette contravention subsiste. De plus, en vertu de la Loi privée, iA Société financière doit détenir directement ou indirectement 100 % des actions ordinaires de iA Assurance.

Pour de l'information portant sur les débetures et sur le capital social, veuillez consulter le *Rapport de gestion*, section « Situation financière », aux pages 24 à 29 ainsi que les pages 60 et 61 des *États financiers consolidés* de iA Société financière (notes 16 et 17).

## Notations et notes

Les débetures subordonnées de la Société et les actions privilégiées de catégorie A et les débetures subordonnées de iA Assurance se voient attribuer des notes (ou cotes) par des agences de notation indépendantes. Ces notes traduisent la solidité financière de la Société et de iA Assurance de même que leur capacité à respecter leurs engagements à l'égard des porteurs de polices et des créanciers. Veuillez noter que les notes accordées par les agences de notation n'équivalent pas à des recommandations d'achat, de vente ni de maintien des différents titres de la Société et de iA Assurance. Les agences de notation peuvent réviser ou retirer à tout moment les cotes accordées. De plus, les agences agissent indépendamment de la Société et de iA Assurance.

Le tableau ci-après fournit les notes attribuées à la Société et à iA Assurance au 31 décembre 2020. Les notes accordées par S&P Global Ratings et A.M. Best ont toutes été confirmées en 2020 avec une perspective stable. D'autre part, DBRS Morningstar a placé les principales notes de crédit de iA Société financière et de iA Assurance sous révision avec implications positives, citant notamment les efforts significatifs des sociétés à améliorer leur profil de risque, en particulier leur sensibilité aux taux d'intérêt et aux marchés boursiers.

Agence de notation	Type d'évaluation	Cote
<b>iA Société financière inc.</b>		
S&P Global Ratings	Cote de crédit de l'émetteur	A
	Débetures subordonnées	A-
DBRS Morningstar	Cote de crédit de l'émetteur	A (low)
	Débetures subordonnées	BBB (high)
<b>Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.</b>		
S&P Global Ratings	Cote de crédit de l'émetteur	AA-
	Cote de solidité financière	AA-
	Débetures subordonnées	A+
	Actions privilégiées – Échelle canadienne	P-1 (Low)
	Actions privilégiées – Échelle mondiale	A
DBRS Morningstar	Solidité financière	A (high)
	Cote de crédit de l'émetteur	A (high)
	Débetures subordonnées	A
	Actions privilégiées	Pfd-2 (high)
A.M. Best	Solidité financière	A+ (Superior)
	Cote de crédit de l'émetteur	aa-
	Débetures subordonnées	a
	Actions privilégiées	a-

Le 9 mars 2021, DBRS Morningstar a révisé à la hausse, ses notes pour iA Société financière et iA Assurance. Le tableau qui suit fournit les notes attribuées à iA Société financière et à iA Assurance lors de cette révision.

Agence de notation	Type d'évaluation	Cote au 31 décembre 2020	Cote depuis le 9 mars 2021
<b>iA Société financière inc.</b>			
DBRS Morningstar	Cote de crédit de l'émetteur	A (low)	A
	Débtentes subordonnées	BBB (high)	A (low)
<b>Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.</b>			
DBRS Morningstar	Solidité financière	A (high)	AA (low)
	Cote de crédit de l'émetteur	A (high)	AA (low)
	Débtentes subordonnées	A	A (high)
	Actions privilégiées	Pfd-2 (high)	Pfd-1 (low)

Des sommes sont versées par la Société à ces agences de notation pour le travail effectué lors de l'attribution de notes sur une base régulière et également lorsque des notes sont sollicitées par la Société en vue d'émettre certains instruments financiers. De plus, dans le cadre du plan d'arrangement visant la création de la société de gestion de portefeuille, iA Société financière a payé des honoraires à certaines agences de notation, notamment à DBRS Morningstar et à S&P Global Ratings,, relativement aux services d'analyse qu'elles ont fournis.

## S&P Global Ratings (« S&P »)

Le 22 juillet 2019, l'agence de notation S&P a élevé la cote de crédit de l'émetteur de iA Société financière de A- à A, ainsi que les cotes de crédit de l'émetteur et celle de solidité financière de iA Assurance de A+ à AA-, citant notamment la performance opérationnelle, la profitabilité constante dans différents secteurs d'activité, de même que la bonne gestion des risques. La cote de solidité financière reflète l'opinion de S&P quant à la capacité d'un assureur à respecter ses engagements financiers à l'égard de ses porteurs de police d'assurance, conformément aux modalités des contrats.

La note A attribuée à iA Société financière indique que la société de gestion de portefeuille non opérante présente de solides caractéristiques en matière de sécurité financière, même si elle est plus susceptible d'être affectée par un environnement d'affaires défavorable que les entreprises qui bénéficient d'une notation supérieure. La note A correspond à la sixième note la plus élevée sur un total de vingt-deux (22) échelons regroupés en dix catégories.

La note AA- attribuée à iA Assurance indique que cette dernière possède de fortes caractéristiques sur le plan de la sécurité financière. La note AA- correspond à la quatrième note la plus élevée sur un total de vingt-deux (22) échelons regroupés en dix catégories.

La note A de iA Société financière attribuée par S&P est inférieure de deux échelons à celle de iA Assurance. Cela reflète la subordination structurelle de la société de gestion de portefeuille à sa filiale d'assurance réglementée, la solidité des flux de trésorerie de cette filiale, et les politiques, procédures et supervision du système de réglementation canadien.

Les catégories de solidité financière de S&P varient de AAA à R. S&P ajoute un signe positif (+) ou négatif (-) à ses catégories se situant entre AA et CCC pour désigner la position relative occupée par les titres à l'intérieur d'une catégorie de notation en particulier. Les assureurs dont la cote de solidité financière est BBB ou plus élevée font partie du groupe dont la cote est dite « sécuritaire », tandis que ceux dont la cote est BB ou moins font partie du groupe dont la cote est dite « vulnérable ».

La cote de crédit de l'émetteur reflète l'opinion de S&P quant à la valeur globale du crédit d'un émetteur. La note AA- attribuée à iA Assurance indique que la Société a une forte capacité à honorer ses engagements financiers. La note AA- est la quatrième note la plus élevée sur un total de vingt-deux (22) échelons regroupés en dix catégories. La note A attribuée à iA Société financière correspond à la sixième note la plus élevée. Les catégories de cotes de crédit de l'émetteur de S&P varient de AAA à CC. S&P ajoute un signe positif (+) ou négatif (-) à ses catégories se situant entre AA et CCC pour désigner la position relative occupée par les titres à l'intérieur d'une catégorie de notation en particulier.

L'échelle de notation des titres de créance à long terme de S&P est établie d'après la probabilité de paiement, la capacité et la volonté du débiteur à respecter ses engagements financiers à l'égard d'un titre de créance conformément aux modalités de celui-ci, ainsi qu'en fonction de la protection conférée par le titre de créance en cas de faillite, de réorganisation ou d'un autre

arrangement en vertu des lois sur la faillite et d'autres lois visant les droits des créanciers et en fonction du rang relatif de l'obligation. Les notes reflètent le niveau du risque de défaut de paiement.

Les débetures subordonnées de iA Société financière ont reçu la note A-, soit la septième note la plus élevée des vingt-deux (22) échelons que comporte l'échelle. Celles de iA Assurance ont reçu la note A+, soit la cinquième note la plus élevée des vingt-deux (22) échelons que comporte l'échelle. La note A- signifie que la capacité de iA Société financière à honorer ses engagements financiers à l'égard du titre est forte.

S&P possède une échelle canadienne et une échelle mondiale pour certains titres. L'échelle canadienne de S&P permet de comparer la solvabilité d'un débiteur à l'égard d'un titre donné émis sur le marché canadien, par rapport à celle rattachée à des titres émis par d'autres émetteurs sur le marché canadien. La mention « High » ou « Low » utilisée dans l'échelle canadienne reflète la position relative à l'intérieur d'une catégorie de notation.

Les actions privilégiées de iA Assurance ont reçu la note A à l'échelle mondiale, soit la sixième note la plus élevée sur un total de vingt (20) échelons. Cette note indique que les actions privilégiées de iA Assurance sont quelque peu plus susceptibles de subir l'incidence défavorable pouvant découler de changements dans les circonstances et dans les conditions économiques que d'autres actions privilégiées de catégories plus élevées. La note A indique toutefois que la capacité de iA Assurance à honorer ses engagements à l'égard de ses actions privilégiées est forte. Les actions privilégiées de iA Assurance ont reçu la note P-1 (Low) à l'échelle canadienne, soit la troisième note la plus élevée sur un total de dix-huit (18) échelons.

Dans son système de notation, S&P ajoute une perspective aux notes accordées pour la solidité financière et pour le crédit de l'émetteur. Ces perspectives demeurent « stables ». Elles indiquent la direction possible de ces notes à moyen ou à long terme compte tenu des changements dans la conjoncture économique ou dans la situation de l'entreprise. La perspective peut être « Positive » (signifiant que la note est susceptible d'être haussée), « Stable » (signifiant que la note est susceptible de demeurer inchangée), « Negative » (signifiant que la note est susceptible d'être abaissée) ou « Developing » (signifiant que la note est susceptible d'être soit haussée, soit abaissée).

## **DBRS Morningstar (« DBRS ») – Notes au 31 décembre 2020**

La note à l'égard de la solidité financière représente une opinion de DBRS quant à la capacité d'un assureur à honorer ses engagements financiers à l'égard des contrats d'assurance émis. Cette note est basée sur une évaluation des caractéristiques principales de l'assureur, notamment la solidité de la franchise, son profil de risque, sa capacité à générer des bénéfices, ses liquidités, son niveau de capitalisation et la qualité de ses actifs. DBRS a attribué la note A (high) à iA Assurance pour ce qui est de sa solidité financière, avec une perspective stable.

Cette note correspond à la cinquième note la plus élevée d'une échelle comportant vingt-deux (22) échelons qui varient de AAA à R. Pour les catégories AA à CCC, DBRS peut ajouter la mention « high » ou « low » pour indiquer la position relative occupée par le titre à l'intérieur d'une catégorie. L'absence d'une telle mention indique que la cote se situe dans le milieu de la catégorie. Les assureurs qui font partie de la catégorie A ont une capacité substantielle à honorer leurs engagements contractuels. Une entité cotée A peut présenter une certaine vulnérabilité à des développements économiques ou contextes d'affaires tout en ayant la capacité de gérer ces situations.

L'échelle de notation des titres de créance à long terme de DBRS est conçue de manière à donner une indication du risque qu'un emprunteur ne puisse pas s'acquitter de ses obligations dans les délais prévus en ce qui regarde le capital et les intérêts.

En ce qui concerne la cote de crédit de l'émetteur, DBRS a attribué la note de A (low) à iA Société financière et la note de A (high) à iA Assurance.

La note de solidité financière de la iA Société financière se situe deux échelons en dessous de la note de solidité financière de iA Assurance, sa principale filiale opérante. Le différentiel de deux échelons reflète notamment la subordination structurelle des créanciers de la société de gestion de portefeuille aux créanciers de la société opérante en situation d'insolvabilité et reconnaît que iA Société financière dépend de ses sociétés opérantes pour ses revenus. La note de solidité financière de iA Société financière serait affectée positivement par l'amélioration de la note de solidité financière de iA Assurance. Inversement, la note de iA Société financière serait affectée négativement par une dégradation de la note de iA Assurance. La note A (low) correspond à la septième note la plus élevée d'une échelle comportant vingt-deux (22) échelons qui varient de AAA à R.

Par ailleurs, DBRS a attribué la note BBB (high) aux débetures subordonnées de iA Société financière et la note A aux débetures subordonnées de iA Assurance, soit la sixième note la plus élevée sur un total de vingt-six (26) échelons regroupés en dix catégories. Les catégories de notation de DBRS pour ce type de titre varient de AAA à D. Pour les catégories autres que AAA et D, DBRS peut ajouter la mention « high » ou « low » pour indiquer la position relative occupée par le titre à l'intérieur d'une catégorie. L'absence de mention indique que le titre se situe au milieu de la catégorie. La note A attribuée à iA Assurance signifie que ses débetures subordonnées ont une qualité de crédit dite « satisfaisante », c'est-à-dire plus élevée que la qualité « adéquate » des titres de la catégorie BBB, mais moins élevée que la qualité « supérieure » des titres de la catégorie AA. La protection des intérêts et du capital est toujours considérable, mais le niveau de solidité est inférieur à celui des entités ayant obtenu la note AA. Bien que la note A soit d'un niveau respectable, les entités faisant partie de cette catégorie sont considérées plus sensibles à un environnement économique défavorable et ont des tendances cycliques plus prononcées que les sociétés qui obtiennent une note plus élevée.

DBRS a attribué la note Pfd-2 (high) aux actions privilégiées de iA Assurance. Il s'agit de la quatrième note la plus élevée d'une échelle comportant seize (16) échelons. Les notes de DBRS sont regroupées en six catégories variant de Pfd-1 à D. L'échelle de notation des actions privilégiées de DBRS est employée dans le marché des valeurs mobilières canadien et est conçue de manière à donner une indication du risque qu'un émetteur ne puisse pas s'acquitter intégralement de ses obligations dans les délais prévus en ce qui concerne ses engagements à l'égard du capital et des intérêts. La note Pfd-2 indique que les actions privilégiées sont d'une qualité de crédit dite « satisfaisante ». Cela indique que la sécurité des dividendes et du capital est substantielle, mais que les résultats financiers, le bilan et les ratios de couverture ne sont pas aussi solides que ceux des émetteurs cotés Pfd-1. La note Pfd-2 correspond généralement aux obligations d'émetteurs de haut rang cotées A. La mention « high » ou « low » reflète de nouveau la position relative à l'intérieur d'une catégorie de notation, alors que l'absence d'une telle mention indique que la cote se situe dans le milieu de la catégorie.

La perspective attribuée à toutes les cotes accordées par DBRS à iA Assurance reflète l'opinion de DBRS quant à la direction que pourrait prendre la cote en fonction des conditions économiques et des tendances en cours. La perspective peut être « Positive », « Stable » ou « Negative ». Actuellement, la perspective attribuée à toutes les cotes accordées par DBRS à iA Assurance est « Stable ».

## A.M. Best

La note à l'égard de la solidité financière représente une opinion de A.M. Best quant à la capacité d'un assureur à honorer ses engagements envers ses porteurs de police. Ceux-ci sont en pratique des créanciers de premier rang. La note B+ et celles plus élevées sont accordées aux assureurs qui font partie du groupe dit « sécuritaire », tandis que la note B et celles moins élevées sont attribuées aux assureurs dits « vulnérables ». Au 31 décembre 2020, la note A+ (Superior) était attribuée à iA Assurance pour sa solidité financière, ce qui signifie que, dans l'opinion de A.M. Best, iA Assurance affiche un bilan financier robuste, une solide performance opérationnelle et une tendance stable dans ses résultats d'exploitation. Les assureurs notés A+ (Superior) ont une capacité supérieure à honorer leurs engagements envers leurs porteurs de polices. Il s'agit de la deuxième note la plus élevée sur un total de seize (16) échelons. Les notes de A.M. Best varient de A++ à S.

L'échelle A.M. Best concernant la cote de crédit de l'émetteur est établie d'après la capacité de l'émetteur à honorer ses engagements envers ses créanciers. Les notes de niveau bbb et plus sont accordées aux émetteurs d'un groupe désigné sous le vocable « Investment Grade », tandis que celles de niveau bb et moins sont attribuées à un groupe d'émetteurs dits « Non-Investment Grade ». La note aa- attribuée à iA Assurance est la quatrième plus élevée sur un total de vingt-quatre (24) échelons et elle indique que l'émetteur présente une « très forte » capacité à honorer ses engagements. L'échelle de A.M. Best comporte des échelons qui varient de aaa à s. La présence d'un signe positif (+) ou négatif (-) indique que la qualité du crédit est plus près du haut ou du bas de la catégorie.

A.M. Best utilise une échelle en tous points semblable à celle utilisée pour la cote de crédit de l'émetteur pour noter les titres de dette à long terme. Les notes et les mentions ajoutées aux notes ont aussi les mêmes significations que celles attribuées aux cotes de crédit de l'émetteur. Les débentures subordonnées de iA Assurance ont obtenu la note a, soit le sixième plus haut rang des vingt-trois (23) échelons, tandis que les actions privilégiées ont obtenu la note a-, soit le septième rang sur vingt-trois (23).

Les descriptions des notes qui figurent ci-dessus proviennent de renseignements publics qui sont publiés par chaque agence de notation.

# Dividendes

La déclaration et le versement de dividendes relèvent du conseil d'administration et dépendent des résultats financiers de la Société ainsi que de sa situation financière et d'autres facteurs que le conseil d'administration juge pertinents. Selon la politique de dividendes de la Société, le taux de dividendes versés aux détenteurs d'actions ordinaires se situe entre 25 % et 35 % des profits récurrents soutenables. Les dividendes sont déclarés trimestriellement au cours des réunions du conseil d'administration tenues en février, mai, août et novembre. De même, les dividendes sont versés trimestriellement, conformément aux dispositions législatives applicables.

La Société est une société de portefeuille qui exerce ses activités par l'entremise de filiales et sa capacité à verser des dividendes à ses actionnaires dépend principalement des fonds qu'elle reçoit de ses filiales. Les filiales sont assujetties à certaines restrictions corporatives ou réglementaires qui peuvent limiter leur capacité de verser des dividendes ou de faire d'autres distributions en faveur de la Société. Des renseignements supplémentaires sur ces restrictions sont présentés dans la présente Notice annuelle à la section « Réglementation gouvernementale ».

## Actions ordinaires de iA Société financière

La Société a versé un dividende de 0,485 \$ par action ordinaire aux quatre trimestres de 2020, pour un dividende total annuel de 1,94 \$ par action ordinaire. La Société a ainsi versé au total 207,7 millions de dollars sous forme de dividendes aux porteurs d'actions ordinaires au cours de 2020 (188,4 millions de dollars en 2019 et 173,1 millions de dollars en 2018).

Le 7 novembre 2012, iA Assurance a mis sur pied un régime de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions à l'intention de ses détenteurs d'actions ordinaires. Ce programme a été transféré à iA Société financière au moment de la prise d'effet de l'arrangement, soit le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Ce régime permet aux participants de réinvestir automatiquement leurs dividendes dans des actions ordinaires de la Société, et également d'acheter, en espèces, des actions ordinaires additionnelles de la Société. Ce régime prévoit que les actions ordinaires requises pour le réinvestissement des dividendes seront, au gré de la Société, soit des actions ordinaires émises du trésor ou des actions ordinaires achetées sur le marché libre canadien. Aucune nouvelle action ordinaire n'a été émise par iA Assurance dans le cadre du régime en 2018 ou par iA Société financière en 2019 et 2020, puisque depuis le dividende payable le 15 mars 2016, la Société acquiert les actions ordinaires sur le marché libre canadien.

## Actions ordinaires et privilégiées de iA Assurance

iA Assurance a versé des dividendes à son unique porteur d'actions ordinaires, iA Société financière, au montant de 1,181 milliards de dollars en 2020 et un montant de 651 millions de dollars en 2019. En 2018, iA Assurance a payé 173,1 millions de dollars à ceux qui étaient des porteurs d'actions ordinaires au cours de cette période.

Le 28 février 2018, iA Assurance a émis 6 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A – série I, pour une valeur totale de 150 millions de dollars. Ces actions privilégiées donnent droit, lorsque déclaré par le conseil d'administration de iA Assurance, à un dividende trimestriel non cumulatif et fixe de 0,30 \$ par action privilégiée. iA Assurance a versé 7,2 millions de dollars sous forme de dividendes aux porteurs d'actions privilégiées de catégorie A – série I, en 2020 (7,2 millions de dollars en 2019 et 5,9 millions de dollars en 2018).

Le 1<sup>er</sup> juin 2012, iA Assurance a émis 6 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A – série G, pour une valeur totale de 150 millions de dollars. Le 28 juin 2012, iA Assurance a clôturé l'émission de 4 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A – série G, pour une valeur totale de 100 millions de dollars. Ces actions privilégiées donnent droit, lorsque déclaré par le conseil d'administration de iA Assurance, à un dividende trimestriel non cumulatif et ajusté tous les cinq ans. Le taux de dividende annuel initial était de 1,0750 \$ par action privilégiée. Le 30 juin 2017, le taux annuel a été révisé à 0,94425 \$ par action privilégiée. iA Assurance a versé 9,4 millions de dollars sous forme de dividendes aux porteurs d'actions privilégiées de catégorie A – série G, en 2020 (9,4 millions de dollars en 2019 et 9,4 millions de dollars en 2018).

Le 24 février 2006, iA Assurance a émis 5 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A – série B, pour une valeur totale de 125 millions de dollars. Ces actions privilégiées donnent droit, lorsque déclaré par le conseil d'administration de iA Assurance, à un dividende trimestriel non cumulatif et fixe de 0,2875 \$ par action privilégiée. iA Assurance a versé 5,8 millions de dollars sous forme de dividendes aux porteurs d'actions privilégiées de catégorie A – série B, en 2020 (5,8 millions de dollars en 2019 et 5,8 millions de dollars en 2018).



# Marché pour la négociation des titres de iA Société financière

## Cours et volume des opérations

Les actions ordinaires de la Société ont commencé à être négociées à la Bourse de Toronto le 4 janvier 2019, sous le symbole IAG.

Le tableau qui suit présente les cours minimum et maximum ainsi que le volume total des actions ordinaires de iA Société financière à la Bourse de Toronto durant l'année 2020. L'action ordinaire de iA Société financière a clôturé l'année 2020 à un prix de 55,18 \$ comparativement à 71,33 \$ à la fin de 2019.

### Transactions du titre IAG (actions ordinaires) à la Bourse de Toronto en 2020

	Cours minimum	Cours maximum	Volume	Valeur
	\$	\$	#	Millions \$
Janvier 2020	70,98	74,47	4 053 927	296
Février 2020	62,16	76,23	6 204 868	438
Mars 2020	30,38	65,22	10 959 591	515
Avril 2020	38,51	47,21	7 265 214	313
Mai 2020	37,71	46,30	11 306 519	470
Juin 2020	43,56	50,30	9 142 290	428
Juillet 2020	42,35	48,50	6 215 676	280
Août 2020	45,16	50,42	5 556 906	267
Septembre 2020	44,88	48,20	5 626 378	262
Octobre 2020	44,54	49,26	4 416 180	207
Novembre 2020	46,71	60,50	7 414 445	416
Décembre 2020	53,02	58,63	5 057 245	285
Année 2020	30,38	76,23	83 219 239	4 176

# Administrateurs et haute direction

## Nom, poste et titres détenus

En date de la présente Notice annuelle, les administrateurs et les membres de la haute direction de la Société (lesquels sont énumérés dans les tableaux suivants) étaient propriétaires véritables (ou exerçaient une emprise), en tant que groupe, directement ou indirectement, de 150 989 actions ordinaires de iA Société financière (exclusion faite des unités d'actions fictives et des unités d'actions liées au rendement), soit environ de 0,14 % des actions ordinaires émises et en circulation.

Le tableau qui suit présente, à la date de la présente Notice annuelle, les membres du conseil d'administration de iA Société financière. Le mandat de chacun des administrateurs se termine à la clôture de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires.

## Information complémentaire sur les administrateurs et les dirigeants

### Administrateurs de iA Société financière

Nom et lieu de résidence	Fonctions au cours des cinq dernières années	Administrateur depuis	Appartenance à des comités du conseil d'administration
<b>MARIO ALBERT</b> <b>B.A., M.A.</b> Résidence : Québec (Québec) Canada	Depuis 2020 : administrateur de sociétés 2017 – 2020 : vice-président exécutif et responsable du programme de modernisation des systèmes de l'assurance collective, Assurance collective à La Capitale assureur de l'administration publique inc. 2015 – 2017 : directeur général à Finance Montréal	Novembre 2020	
<b>AGATHE CÔTÉ</b> <b>B. Sc. écon., M. Sc. écon., IAS.A</b> Résidence : Ottawa (Ontario) Canada	Depuis 2016 : administratrice de sociétés 2010 – 2016 : sous-gouverneure à la Banque du Canada	Mai 2016	— Comité de placements — Comité d'audit
<b>BENOIT DAIGNAULT</b> <b>B.A.A., CFA</b> Résidence : Hudson (Québec) Canada	Depuis 2019 : administrateur de sociétés 2014 – 2019 : président et chef de la direction chez Exportation et développement Canada	Mai 2019	— Comité de placements — Comité des ressources humaines et de rémunération
<b>NICOLAS DARVEAU-GARNEAU</b> <b>B. Math., MBA</b> Résidence : Los Gatos (Californie) États-Unis	Depuis 2017 : stratège en chef chez Google Search (entreprise de services technologiques) 2016 – 2017 : directeur, Recherches en ventes et stratégies aux États-Unis	Mai 2018	— Comité des ressources humaines et de rémunération
<b>EMMA K. GRIFFIN</b> <b>B.A. (Oxon), M.A. (Oxon)</b> Résidence : Henley on Thames (Oxfordshire) Royaume-Uni	Depuis plus de cinq ans : administratrice de sociétés	Novembre 2016	— Comité de placements (présidente) — Comité des ressources humaines et de rémunération

Nom et lieu de résidence	Fonctions au cours des cinq dernières années	Administrateur depuis	Appartenance à des comités du conseil d'administration
<b>CLAUDE LAMOUREUX</b> B.A., B. Comm., FSA, IAS.A, F.ICD Résidence : Montréal (Québec) Canada	Depuis plus de cinq ans : administrateur de sociétés	Mai 2010	— Comité de gouvernance et d'éthique — Comité de placements
<b>GINETTE MAILLÉ</b> B.A.A., CPA, CA, IAS.A Résidence : Montréal (Québec) Canada	Depuis 2017 : vice-présidente, Finances, administration, et chef de la direction financière d'Aéroports de Montréal (société à but non lucratif responsable de la gestion, de l'exploitation et du développement de l'aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal et de l'aéroport international Montréal-Mirabel) 2011 – 2017 : première vice-présidente et chef de la direction financière de Pages jaunes limitée	Juillet 2019	— Comité d'audit
<b>JACQUES MARTIN</b> B. Comm., LL. B, MBA, IDP-C Résidence : Larchmont (New York) États-Unis	Depuis plus de cinq ans : administrateur de sociétés	Janvier 2011	— Président du conseil d'administration — Comité de gouvernance et d'éthique (président) — Comité des ressources humaines et de rémunération
<b>MONIQUE MERCIER</b> LL. B., M. Phil., Ad. E Résidence : Outremont (Québec) Canada	Depuis 2019 : administratrice de sociétés 2018 – 2019 : vice-présidente exécutive et chef de la gouvernance chez TELUS corporation 2014 – 2018 : vice-présidente exécutive, Affaires corporatives, chef des services juridiques et de la gouvernance chez TELUS corporation	Mai 2019	— Comité de gouvernance et d'éthique — Comité d'audit
<b>DANIELLE G. MORIN</b> B. Sc., IAS.A Résidence : Longueuil (Québec) Canada	Depuis plus de cinq ans : administratrice de sociétés	Mai 2014	— Comité de gouvernance et d'éthique — Comité d'audit (présidente)
<b>MARC POULIN</b> B. Sc., MBA Résidence : Outremont (Québec) Canada	Depuis 2016 : administrateur de sociétés 2012 – 2016 : chef de la direction de Sobeys inc. et Empire Company Ltd.	Mai 2018	— Comité de ressources humaines et de rémunération (président) — Comité d'audit
<b>DENIS RICARD</b> B. Sc., FSA, FICA Résidence : Pont-Rouge (Québec) Canada	Depuis 2018 : président et chef de la direction 2017 – 2018 : chef de l'exploitation 2015 – 2017 : vice-président exécutif, Assurance et rentes individuelles	Septembre 2018	
<b>LOUIS TÊTU</b> B. Ing. Résidence : Québec (Québec) Canada	Depuis 2011 : président, chef de la direction et membre du conseil d'administration de Coveo Solutions inc. (société de logiciels d'expérience client par intelligence artificielle).	Mai 2016	— Comité de gouvernance et d'éthique

Le tableau qui suit présente, à la date de la présente Notice annuelle, les membres de la haute direction de iA Société financière. Toutes ces personnes sont membres du comité exécutif.

## Membres de la haute direction de iA Société financière

Nom, fonction et lieu de résidence	Fonctions au cours des cinq dernières années	Au service de la Société depuis
<b>ALAIN BERGERON</b> <b>B.A.A., M. Sc., CFA, CMT</b> Vice-président exécutif et chef des placements Résidence : Toronto (Ontario) Canada	— Nommé au poste actuel en 2019 — 2013-2019 : vice-président principal et gestionnaire de portefeuilles, Placements MacKenzie	Septembre 2019
<b>FRANÇOIS BLAIS</b> <b>B. Sc., FICA, FCAS</b> Vice-président exécutif, Service aux concessionnaires et risques spéciaux Résidence : Québec (Québec) Canada	— Nommé au poste actuel en 2020 — 2019-2020 : président de iA Assurance auto et habitation inc. et Prysm assurances générales inc. — 2018-2019 : chef de l'exploitation, iA Assurance auto et habitation inc. — 2017-2018 : vice-président, chef de l'Analytique & des données — 2014-2016 : actuaire désigné, iA Assurance auto et habitation inc.	Mai 2004
<b>JEAN-FRANÇOIS BOULET</b> <b>B.A., Fellow CRHA</b> Vice-président exécutif, Expérience client et employé Résidence : Montmagny (Québec) Canada	— Nommé au poste actuel en 2020 — 2017-2020 : vice-président principal, Expérience client et employé — 2012-2017 : vice-président principal, Ressources humaines et Communications	Juin 2003
<b>ÉRIC JOBIN</b> <b>B. Sc., FSA, FICA</b> Vice-président exécutif, Solutions d'assurance et d'épargne collectives Résidence : Québec (Québec) Canada	— Nommé au poste actuel en 2020 — 2020 : vice-président principal, Solutions d'assurance et d'épargne collectives (intérim) — 2017-2020 : vice-président, Actuariat et finance — 2015-2017 : vice-président, Actuariat corporatif	Janvier 1994
<b>RENÉE LAFLAMME</b> <b>B.A.A., FCPA, FCA, CFA</b> Vice-présidente exécutive, Assurance, Épargne et retraite individuelles Résidence : Québec (Québec) Canada	— Nommée au poste actuel en 2018 — 2015-2018 : vice-présidente exécutive, Solutions d'assurance et d'épargne collectives	Avril 1998
<b>PIERRE MIRON</b> <b>B. Sc.A.</b> Vice-président exécutif, Technologies de l'information et Opérations de placements Résidence : Québec (Québec) Canada	— Nommé au poste actuel en 2020 — 2018-2020 : vice-président exécutif, Technologies de l'information — 2010-2018 : premier vice-président, Opérations et T.I., Caisse de dépôt et placement du Québec	Septembre 2018
<b>SEAN O'BRIEN</b> <b>Business Diploma</b> Vice-président exécutif, Gestion de patrimoine Résidence : Toronto (Ontario) Canada	— Nommé au poste actuel en 2020 — 2020 : vice-président exécutif, Services aux concessionnaires et risques spéciaux — 2018-2020 : vice-président principal, iA Services aux concessionnaires — 2016 : président, iA Services aux concessionnaires — 2015-2017 : chef de l'exploitation, iA Financement auto inc.	Octobre 2015
<b>JACQUES POTVIN</b> <b>B. Sc., FSA, FICA</b> Vice-président exécutif, chef des finances et actuaire en chef Résidence : Québec (Québec) Canada	— Nommé au poste actuel en 2018 — 2015-2018 : vice-président et chef de la gestion de risques	Juin 1990

Nom, fonction et lieu de résidence	Fonctions au cours des cinq dernières années	Au service de la Société depuis
<b>DENIS RICARD</b> <b>B. Sc., FSA, FICA</b> Président et chef de la direction Résidence : Pont-Rouge (Québec) Canada	— Nommé au poste actuel en 2018 — 2017-2018 : chef de l'exploitation — 2015-2017 : vice-président exécutif, Assurance et rentes individuelles	Juin 1985
<b>LILIA SHAM</b> <b>B.Sc., M. Sc., FSA, FICA, MAAA</b> Vice-présidente exécutive, Stratégie et développement corporatifs Résidence : Toronto (Ontario) Canada	— Nommée au poste actuel en 2020 — 2019-2020: vice-présidente exécutive, Développement corporatif — 2018-2019 : professeure à l'Université York, Schulich School of Business — 2004-2017 : première vice-présidente du Développement corporatif, Intact Corporation financière	Mai 2019
<b>MICHAEL L. STICKNEY</b> <b>B. Sc., FSA, MBA, MAAA</b> Vice-président exécutif et chef de la croissance Résidence : Scottsdale (Arizona) États-Unis	— Nommé au poste actuel en 2019 — 2005-2019 : vice-président exécutif, Développement des affaires aux États-Unis	Novembre 1987

## Interdictions d'opérations, faillites, amendes ou sanctions

Sauf en ce qui concerne les divulgations énoncées ci-après, à la connaissance des administrateurs et des membres de la direction de la Société, aucun administrateur ou membre de la haute direction de la Société :

- a) n'est, à la date de la présente Notice annuelle, ou n'a été, au cours des dix années précédant la date de la présente Notice annuelle, administrateur, chef de la direction ou chef des finances d'une société, y compris de la Société, qui :
  - (i) pendant que l'administrateur ou le membre de la haute direction exerçait les fonctions d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances, a fait l'objet d'une interdiction d'opérations ou d'une ordonnance semblable, ou s'est vu refuser le droit de se prévaloir de toute dispense prévue par la législation en valeurs mobilières pendant plus de 30 jours consécutifs;
  - (ii) après que l'administrateur ou le membre de la haute direction a cessé d'exercer les fonctions d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances, a fait l'objet d'une interdiction d'opérations ou d'une ordonnance semblable ou s'est vu refuser le droit de se prévaloir de toute dispense prévue par la législation en valeurs mobilières pendant plus de 30 jours consécutifs découlant d'un événement survenu pendant que l'administrateur ou le membre de la haute direction exerçait les fonctions d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances;
  - (iii) pendant que l'administrateur ou le membre de la haute direction exerçait les fonctions d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances ou dans l'année suivant la cessation de cette fonction, a fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, fait l'objet ou a été à l'origine d'une procédure judiciaire, d'un concordat ou d'un compromis avec des créanciers, ou pour laquelle un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite a été nommé afin de détenir l'actif.
- b) n'a, au cours des dix ans précédant la date de la présente Notice annuelle, fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, fait l'objet ou a été à l'origine d'une procédure judiciaire, d'un concordat ou d'un compromis avec des créanciers, ou un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite a été nommé afin de détenir son actif;

à l'exception de ce qui est indiqué ci-dessous :

- (i) Monsieur Claude Lamoureux était administrateur et président du conseil de la société Orbite Technologies inc., laquelle a, le 3 avril 2017, déposé un avis d'intention de faire une proposition en vertu des dispositions de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (Canada). Depuis le 28 avril 2017, à la suite d'une ordonnance de la cour, la poursuite des procédures s'effectue en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (Canada). La Cour supérieure du Québec a rendu plusieurs ordonnances prolongeant la suspension des procédures contre Orbite Technologies inc. La dernière ordonnance prolonge la suspension jusqu'au 31 mai 2021 ;
- (ii) Madame Ginette Maillé était chef de la direction financière lorsque Yellow Media Inc. a restructuré son capital. Un plan d'arrangement a été approuvé par le tribunal en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, aux termes duquel les anciens titres de Yellow Media Inc. et tous les droits s'y rattachant ont été annulés et échangés contre, selon le cas, une somme en espèces et des actions ordinaires et des bons de souscription de la compagnie, ainsi que de nouveaux billets garantis de premier rang et de nouvelles débentures échangeables subordonnées de Yellow Media Inc. L'arrangement a pris effet le 20 décembre 2012.

En outre, à la connaissance de la Société, aucun administrateur ou membre de la haute direction de la Société n'a fait l'objet de pénalités ou de sanctions imposées par un tribunal en vertu des lois sur les valeurs mobilières ou par une autorité réglementaire en valeurs mobilières ou a pris une entente de règlement auprès d'une autorité réglementaire en valeurs mobilières ou a été l'objet de pénalités ou de sanctions imposées par un tribunal ou un organisme réglementaire qui pourraient possiblement être considérées comme importantes par un investisseur raisonnable qui doit voter pour l'administrateur.

## Comité d'audit

### Mandat

Le comité d'audit a pour mandat d'appuyer le conseil d'administration à l'égard de ses responsabilités ayant trait à la divulgation de l'information financière de la Société et des renseignements connexes transmis aux actionnaires, à la surveillance du cadre de gestion intégrée des risques et l'environnement de contrôle interne, à son auditeur interne, à son auditeur externe, ainsi qu'à l'actuaire en chef de la Société. Entre autres, le comité doit veiller à ce que les processus soient en place pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers de la Société sont préparés conformément aux normes d'information financière et aux exigences légales et réglementaires applicables. Le comité d'audit est également responsable de la surveillance de certains programmes spécifiques liés aux risques en matière de technologies de l'information, de criminalité financière et de protection des renseignements personnels. Le texte complet du mandat du comité d'audit est joint en tant qu'annexe A à la présente Notice annuelle.

### Composition du comité d'audit



**Agathe Côté**

**Ginette Maillé**

**Monique Mercier**

**Danielle G. Morin**  
(présidente)

**Marc Poulin**

Le comité est entièrement composé d'administrateurs indépendants.

Le conseil est d'avis que les membres du comité d'audit possèdent ensemble les connaissances, l'expérience et le profil nécessaires pour remplir le mandat du comité. Chacun de ses membres possède les compétences financières au sens attribué à cette expression dans les règles des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Les membres du comité ont acquis les connaissances et l'expérience nécessaires pour s'acquitter de leurs tâches à titre de membres du comité en ayant occupé des postes de chef de la direction, de chef des finances, de haut dirigeant ou d'administrateur au sein d'autres sociétés ou en raison de leurs parcours académiques.

**Agathe Côté** a occupé le poste de sous-gouverneure à la Banque du Canada de 2010 jusqu'à son départ à la retraite en 2016. Avec les autres membres du conseil de direction, madame Côté partageait la responsabilité des décisions touchant la politique monétaire et la stabilité du système financier, ainsi que de la formulation de l'orientation stratégique de la Banque. Madame Côté a débuté à la Banque en 1982 en tant qu'économiste. Après avoir occupé divers postes qui comportaient des responsabilités de plus en plus importantes, elle a été nommée sous-chef du Département des études monétaires et financières en 2000, puis sous-chef du Département des marchés financiers en 2001. Madame Côté a été nommée chef du Département des analyses de l'économie canadienne en 2003 et conseillère du gouverneur en 2008. Elle a été membre d'office suppléant du conseil d'administration de la Société d'assurance-dépôts du Canada de 2010 à 2013. Elle a également été membre d'office du conseil d'administration du Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO) et a fait partie du comité consultatif sur les comptes nationaux de Statistique Canada. Madame Côté a fait ses études en économie à l'Université de Montréal, où elle a obtenu un baccalauréat en 1981 et une maîtrise en 1983. Madame Côté est détentrice du titre Institut des administrateurs de sociétés, Administratrice.

**Ginette Maillé** Ginette Maillé est au service d'Aéroports de Montréal depuis avril 2017 à titre de vice-présidente, Finances, administration et chef de la direction financière. Madame Maillé possède plus de 30 ans d'expérience financière, opérationnelle et stratégique au sein d'entreprises en démarrage et de grandes entreprises, privées et cotées en bourse (TSX et NASDAQ), œuvrant à l'échelle nationale et internationale. Elle a notamment été 14 ans à l'emploi de Pages Jaunes Limitée, où elle a occupé le poste de vice-présidente et chef de la comptabilité pour ensuite être promue au poste de première vice-présidente et chef de la direction financière. Elle a également occupé plusieurs fonctions de gestion dans le domaine des technologies de l'information, notamment au niveau de la transformation numérique. Comptable professionnelle agréée, madame Maillé détient un baccalauréat en sciences comptables de l'Université du Québec à Montréal. Elle a siégé au conseil d'administration du Financial Executives International Canada (section du Québec) de 2014 à 2017. Elle siège actuellement au conseil d'administration de la fondation Le Chaînon.

**Monique Mercier** Monique Mercier est administratrice de sociétés. Au cours de sa carrière, elle a occupé plusieurs fonctions exécutives dans l'industrie des télécommunications et de la technologie. De 2014 jusqu'à son départ à la retraite en décembre 2018, elle a occupé le poste de vice-présidente à la direction, Affaires corporatives, chef des services juridiques et de la



gouvernance chez TELUS. Elle était responsable des affaires juridiques et réglementaires, des relations gouvernementales, des médias, de l'immobilier et du développement durable. Elle a commencé sa carrière chez Stikeman Elliott en tant qu'avocate en fiscalité en 1984. Elle a ensuite travaillé chez BCE et Bell Canada International avant de passer chez Emergis en 1999, qui a été acquise par TELUS en 2008. Madame Mercier est titulaire d'un diplôme de la faculté de droit de l'Université de Montréal et d'une maîtrise en sciences politiques de l'Université d'Oxford, où elle a reçu la prestigieuse bourse du Commonwealth. En juin 2018, madame Mercier a reçu le prix d'excellence pour l'ensemble de ses réalisations lors de la remise des Prix des conseillers juridiques du Canada. En 2016, elle a été désignée « femme de l'année » par l'organisme Les Femmes en communications et technologie (FCT). En 2015, elle a fait son entrée dans le Temple de la renommée des 100 Canadiennes les plus influentes du Réseau des femmes exécutives. Madame Mercier siège notamment au conseil d'administration de la Banque du Canada, d'Innergex énergie renouvelable inc. et d'Alamos Gold inc. Elle redonne à la communauté par son implication auprès des conseils d'administration de la Société canadienne de recherche sur le cancer et de la Fondation pour la recherche en chirurgie thoracique de Montréal.

**Danielle G. Morin** Danielle G. Morin possède une vaste expérience en finance, comptant notamment plus de 35 ans d'expérience dans plusieurs secteurs liés aux services financiers. Elle a travaillé à la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, de 1977 à 1990, et à La Compagnie Laurentienne-Impériale, de 1990 à 1994, où elle a été première vice-présidente et chef de l'exploitation. Elle a ensuite travaillé au sein du Groupe Desjardins dans les domaines des fonds communs de placement et des rentes collectives avant de se joindre en 1999 à Canagex inc., une filiale de placement du Groupe Desjardins, à titre de vice-présidente, Finances et exploitation. En 2001, elle s'est jointe à l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public en tant que première vice-présidente responsable des opérations financières. Madame Morin a occupé le poste de première vice-présidente, Distribution et service à la clientèle à Investissements Standard Life inc. de 2006 à 2013. Madame Morin a également été administratrice d'ASSURIS, d'Investissements Standard Life inc., de l'Université Laval et de la Fondation de l'Université Laval. Elle est diplômée de l'Institut des administrateurs de sociétés et a obtenu son baccalauréat en sciences actuarielles à l'Université Laval. Elle a été Fellow de l'Institut canadien des actuaires de 1980 à 2019.

**Marc Poulin** Marc Poulin agit actuellement à titre d'administrateur de sociétés. Monsieur Poulin a été gestionnaire de très haut niveau dans l'industrie de l'alimentation au Canada. Au cours de ses 19 dernières années chez Sobeys inc., il a occupé successivement les fonctions de vice-président, achat et mise en marché, vice-président exécutif et directeur général adjoint (Québec), président des opérations pour le Québec et, de 2012 à 2016, président et chef de la direction. Il a également agi à titre de président et chef de la direction de Empire Company Limited de 2012 à 2016. Auparavant, monsieur Poulin avait occupé des postes stratégiques de vice-président chez Groupe Vie Desjardins-Laurentienne et chez Culinar. Monsieur Poulin est membre du conseil d'administration de la Fondation de l'Institut de cardiologie de Montréal. Il est également administrateur et membre des comités de ressources humaines de Quincaillerie Richelieu Ltée et de Groupe Sportscene inc. Il détient un baccalauréat en sciences actuarielles de l'Université Laval et un MBA de la J.L. Kellogg Graduate School of Management d'Evanston (Illinois).

## Attribution de contrats relatifs aux services non liés à l'audit

La *Politique relative à l'indépendance de l'auditeur externe* de la Société a pour objet d'assurer la préservation de l'indépendance de l'auditeur. Elle prévoit que tout contrat de services avec l'auditeur externe pour des services non liés à l'audit doit être approuvé soit par le comité ou son président selon la valeur des honoraires liés à ces services. Le comité ou son président, selon le cas, doit tenir compte des principes directeurs suivants : (i) lorsque le service demandé pourrait être utile ou pourrait accélérer les services d'audit rendus par l'auditeur, tels que les services relatifs à un examen diligent dans le processus d'une acquisition, ou (ii) lorsque le service demandé pourrait exiger une connaissance approfondie de la Société, (iii) lorsque l'auditeur est le soumissionnaire ayant présenté la meilleure offre à la suite d'un appel d'offres, ou (iv) lorsque seul l'auditeur est en mesure de fournir ce service.

## Honoraires pour les services de l'auditeur externe

Le cabinet Deloitte s.e.n.c.r.l./s.r.l. (« Deloitte ») est l'auditeur externe de la Société et de iA Assurance depuis 1940. Au cours des exercices financiers 2019 et 2020, la Société a versé à Deloitte les honoraires suivants :

	2020 (en milliers de dollars)	2019 (en milliers de dollars)
<b>Honoraires d'audit</b> Ces honoraires ont été versés pour l'audit des états financiers de iA Société financière, de iA Assurance ainsi que de ses fonds distincts.	2 605	2 232
<b>Honoraires d'audit des filiales</b> Ces honoraires ont été versés pour l'audit des états financiers de certaines filiales de iA Société financière, à l'exception de iA Assurance.	3 393 <sup>(1)</sup>	2 321
<b>Total des honoraires d'audit</b>	<b>5 998</b>	<b>4 553</b>
<b>Honoraires pour services liés à l'audit</b> Ces honoraires ont été versés pour des services de certification et des services connexes qui sont raisonnablement liés à l'exécution de l'audit ou de l'examen des états financiers tels que des rapports spéciaux, des services liés à l'émission de capital-actions ainsi qu'aux régimes d'avantages sociaux des salariés.	252	1 018
<b>Honoraires pour services fiscaux</b>	-	-
<b>Autres honoraires (honoraires pour services non liés à l'audit)</b> Ces honoraires ont été versés pour les services d'accompagnement en développement technologique et en sécurité de l'information.	195	336
<b>Total</b>	<b>6 445</b>	<b>5 907</b>

(1) Les principales variations en lien avec les honoraires d'audit des filiales sont dues à des travaux supplémentaires résultant de l'acquisition de nouvelles filiales américaines.

## Prêts aux administrateurs, aux hauts dirigeants et aux employés

La Société n'accorde pas de prêts aux administrateurs ou aux hauts dirigeants pour l'acquisition d'actions de la Société. Par conséquent, à l'exception des prêts de caractère courant, aucun administrateur, membre de la haute direction, ancien membre de la haute direction ou employé n'est endetté envers la Société ou l'une de ses filiales.

## Procédures judiciaires et mesures réglementaires

Dans le cours normal de ses activités, la Société est, de temps à autre, nommée défenderesse dans le cadre de poursuites judiciaires ou d'actions collectives, en dommages et intérêts et en dommages ou pertes subis par des requérants. Bien qu'il soit impossible pour l'instant d'estimer le résultat des différentes procédures judiciaires impliquant la Société, la Société juge qu'elles n'auront aucune incidence négative importante sur sa situation financière ou sur ses résultats consolidés.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, a) aucune amende ni aucune sanction n'a été imposée à la Société (i) par un tribunal relativement à la législation canadienne sur les valeurs mobilières ou par une autorité en valeurs mobilières canadienne ou (ii) par un tribunal ou par un organisme de réglementation qui serait vraisemblablement considérée comme importante par un investisseur raisonnable dans le cadre d'une prise de décision en matière de placement, et, b) la Société n'a conclu aucun règlement à l'amiable avec un tribunal relativement à la législation canadienne sur les valeurs mobilières ni avec une autorité en valeurs mobilières canadienne.

## Agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres

---

iA Société financière a retenu les services de Services aux investisseurs Computershare inc. à titre d'agent des transferts et d'agent chargé de la tenue des registres de ses actions. Les registres de transferts sont conservés à Montréal. Voici les coordonnées pour joindre Computershare :

1500, boulevard Robert-Bourassa, 7<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H3A 3S8  
Canada

Téléphone : 514 982-7555  
1 877 684-5000 (sans frais)  
Courriel : ia@computershare.com

## Intérêts des experts

---

Deloitte s.e.n.c.r.l./s.r.l., l'auditeur externe de la Société, a préparé le rapport de l'auditeur indépendant se rapportant aux *États financiers consolidés* audités pour les exercices terminés les 31 décembre 2020 et 2019. La Société a été informée que Deloitte s.e.n.c.r.l./s.r.l. est un cabinet indépendant au sens des règles du *Code de déontologie de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec*.

## Renseignements complémentaires

---

Des renseignements complémentaires concernant la Société sont disponibles sur le site Internet de SEDAR à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com). Finalement, des renseignements financiers supplémentaires sont fournis dans les *États financiers consolidés* et dans le *Rapport de gestion* établis pour le dernier exercice de la Société. D'autres renseignements, incluant la rémunération des administrateurs et des membres de la haute direction et les titres pouvant être émis en vertu de régimes de rémunération à base de titres de participation, sont fournis dans la circulaire de sollicitation de procurations de la Société publiée dans le cadre de sa plus récente assemblée annuelle d'actionnaires.

# ANNEXE A

## Mandat du comité d'audit

### iA Société financière inc. la « Société »

Le comité d'audit (le « **Comité** ») aide le conseil d'administration (le « **Conseil** ») à l'égard de ses responsabilités ayant trait à la divulgation de l'information financière de la Société et des renseignements connexes transmis aux actionnaires, la surveillance du cadre de gestion intégrée des risques et l'environnement de contrôle interne, son auditeur interne, son auditeur externe, ainsi qu'à l'actuaire en chef de la Société.

### Composition et quorum

Le Comité doit être constitué conformément au règlement intérieur de la Société et, au *Règlement 52-110 sur le comité d'audit* (« **Règlement 52-110** »).

Le Comité est composé d'au moins trois membres nommés par le Conseil parmi les administrateurs de la Société. Les membres doivent posséder les compétences financières requises pour l'exercice de leur rôle;<sup>(1)</sup>

De plus, tous les membres du Comité doivent être indépendants, selon la définition donnée à ce terme par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières dans le Règlement 52-110 et en vertu de la *Politique relative à l'indépendance du conseil d'administration* de la Société.

Le quorum aux réunions du Comité est constitué de la majorité des membres en fonction.

### Rôles et responsabilités

Le Comité a les responsabilités suivantes :

#### 1. Divulgation de l'information financière

- Veiller à ce que les processus soient en place pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers de la Société sont préparés conformément aux normes d'information financière et aux exigences légales et réglementaires applicables.
- Passer en revue, avec la direction et l'auditeur externe, les états financiers intermédiaires et annuels, les résultats des examens de l'audit externe sur ceux-ci, le rapport de gestion ainsi que le communiqué de presse s'y rapportant et obtenir de la direction des explications sur tous les écarts importants entre les périodes correspondantes avant de recommander au Conseil leur approbation et leur diffusion.
- Obtenir du président et chef de la direction et du chef des finances, les certifications exigées par le Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information financière présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs.
- Veiller à ce que des contrôles internes et des procédures efficaces de communication de l'information soient en place pour examiner la communication au public de l'information financière extraite ou dérivée des états financiers de la Société, autres que les états financiers, les rapports de gestion et les communiqués concernant les résultats annuels et intermédiaires.
- Réviser périodiquement la Politique de communication de l'information de la Société et apprécier périodiquement l'adéquation des procédures qui en découlent.
- Passer en revue avec l'auditeur externe les difficultés ou les problèmes liés à son audit et les mesures prises par la direction à ce sujet et régler les désaccords entre la direction et l'auditeur externe concernant la présentation de l'information financière.

#### 2. Cadre de gestion intégrée des risques et contrôles internes

- Réviser périodiquement et adopter la Charte de la gestion des risques de la Société précisant notamment le rôle, la mission, les pouvoirs, le statut et les responsabilités de la fonction de gestion des risques.
- Recommander au Conseil l'approbation du cadre de gestion intégrée des risques et les politiques afférentes.

(1) En vertu du Règlement 52-110, possède des compétences financières la personne qui a la capacité de lire et de comprendre un jeu d'états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables, dans l'ensemble, aux questions dont on peut raisonnablement croire qu'elles seront soulevées lors de la lecture des états financiers de la Société.

- Superviser le cadre de gestion intégrée des risques et les systèmes mis en place afin de détecter, de gérer et de signaler les principaux risques et recevoir périodiquement du chef de la gestion des risques une reddition de compte sur son efficacité, son respect et son application.
- Recevoir périodiquement le plan de surveillance de la fonction de conformité et demander au besoin des missions particulières.
- Recevoir périodiquement et en temps réel au besoin, une reddition de compte du chef de la conformité afin de recevoir une mise à jour sur la situation de conformité de la Société associée au cadre réglementaire dans lequel elle opère, être informé en temps opportun des lacunes et des expositions importantes aux risques réglementaires et opérationnels ainsi que leurs impacts.
- Veiller au suivi des recommandations émises par la fonction de gestion des risques et la fonction de conformité concernant les lacunes identifiées et suivi des plans d'action de la direction pour y remédier.
- Rencontrer séparément et à huis clos, au moins une fois l'an, le chef de la gestion des risques et le chef de la conformité et recevoir de chacun une attestation de leur indépendance.
- Revoir annuellement l'évaluation de la performance du chef de la gestion des risques et du chef de la conformité.
- Surveiller l'intégrité et la qualité des systèmes de contrôle interne au moyen de discussions avec la direction, les fonctions de supervision, l'auditeur interne et l'auditeur externe de la Société.
- Revoir périodiquement les rapports de la direction et des fonctions de supervision portant en tout ou en partie sur le fonctionnement du système d'information financière de la Société, ainsi que tout autre mécanisme de contrôle ou dérogation à ceux-ci.

### **2.1. Surveillance de programmes spécifiques**

- Veiller à ce que les risques en matière de technologie de l'information (« TI »), criminalité financière et de protection des renseignements personnels soient partie prenante du cadre de gestion intégrée des risques, s'assurer de la mise en place et de l'efficacité des programmes afférents, approuver et réviser périodiquement les politiques y étant reliées et recevoir périodiquement une reddition de compte des fonctions responsables de leur surveillance.
- S'assurer d'une gestion proactive des risques importants et émergents en TI et recevoir périodiquement de la direction une reddition de compte sur les grands projets en TI, la mise en place et l'efficacité des programmes afférents, incluant le programme de sécurité de l'information et de gouvernance des données.
- Recevoir périodiquement de la direction une reddition de compte sur les plans d'action élaborés afin de remédier aux problématiques repérées. Cette reddition de compte fait également état de toute information pertinente pour permettre au Comité de porter un jugement éclairé sur les tendances, les problématiques, et les expositions importantes aux risques en matière de TI, incluant la cybersécurité.
- Veiller à ce que des mesures soient en place pour la réception, la conservation et le traitement des plaintes reçues par la Société au sujet de la comptabilité, des contrôles comptables internes ou de l'audit, y compris l'envoi confidentiel, sous le couvert de l'anonymat, par les salariés de la Société, de préoccupations en matière de comptabilité ou d'audit.

### **3. Audit interne**

- Adopter et réviser périodiquement la Charte d'audit interne de la Société précisant notamment le rôle, la mission, les pouvoirs, le statut et les responsabilités de la fonction d'audit interne.
- Examiner périodiquement et approuver annuellement le plan d'audit interne, s'assurer qu'il soit axé sur les risques inhérents et importants de la Société et en surveiller périodiquement la mise en œuvre.
- Approuver annuellement le budget et les ressources de la fonction de l'audit interne de la Société.
- Valider l'adéquation du périmètre et des pouvoirs du responsable de l'audit interne et de la fonction d'audit interne de la Société et veiller à ce que la fonction ait, en tout temps, les ressources ainsi que les pouvoirs nécessaires pour exécuter son mandat.
- Recommander au conseil d'administration la nomination et lorsque requis, la destitution de l'auditeur interne.
- Examiner, contribuer et discuter annuellement de l'évaluation de performance de l'auditeur interne et évaluer l'efficacité de la fonction d'audit interne.
- Recevoir périodiquement de l'auditeur interne une mise à jour de la réalisation du plan d'audit ou de tout autre sujet afférent.

- Examiner périodiquement les rapports d’audit, veiller au suivi des recommandations émises par l’audit interne concernant les lacunes identifiées et veiller à ce que la direction prenne les mesures appropriées pour y remédier.
- Recevoir périodiquement de l’auditeur interne un rapport sur les incidents associés à la criminalité financière et à la fraude.
- S’assurer de l’indépendance et de l’objectivité de la fonction d’audit interne, notamment en recevant une attestation de l’auditeur interne confirmant son indépendance, l’indépendance de la fonction d’audit interne et la conformité à son code de déontologie et aux normes d’audit interne, et en veillant à ce que la fonction d’audit interne ait libre accès aux membres du comité d’audit.

#### **4. Audit externe**

- Valider la compétence et l’indépendance de l’auditeur externe.
- Surveiller les travaux de l’auditeur externe et recevoir sa déclaration annuelle écrite relative à ses liens avec la Société et les sociétés membres de iA Groupe financier et discuter de ceux pouvant influencer sur son objectivité ou son indépendance.
- Recommander au Conseil le cabinet d’experts-comptables à être soumis au vote des actionnaires en vue d’établir ou de délivrer un rapport d’audit ou de rendre d’autres services d’audit, d’examen ou d’attestation pour la Société et ses filiales, et recommander que la rémunération soit déterminée par le Conseil.
- Autoriser préalablement l’ensemble des services d’audit, déterminer les services non liés à l’audit qui peuvent être rendus par l’auditeur externe et approuver au préalable tous ces services non liés à l’audit, le tout conformément à la Politique relative à l’indépendance de l’auditeur externe et au Règlement 52-110 sur le comité d’audit.
- Adopter et passer en revue périodiquement la Politique relative à l’indépendance de l’auditeur externe encadrant l’octroi de contrats relatifs à des services non liés à l’audit et le recrutement de personnes liées à l’auditeur externe.
- Revoir et approuver les honoraires de l’auditeur externe, tant pour les services d’audit que pour les services non liés à l’audit autorisés.
- Passer en revue le plan d’audit avec l’auditeur externe et la direction et l’approuver.
- Surveiller la mise en œuvre du plan d’audit de l’auditeur externe et veiller au suivi de ses recommandations et des mesures que la direction s’est engagée à prendre pour réaliser celles-ci.
- Surveiller le respect des exigences applicables quant à la rotation des associés de l’auditeur externe impliqués, et de la participation de ce dernier au programme du conseil canadien sur la reddition de comptes.
- Recevoir toute correspondance importante entre l’auditeur externe et la haute direction à l’égard des constats d’audit.
- Dans la relation avec l’auditeur externe, veiller au respect des pratiques comptables et actuarielles, le cas échéant, ainsi que de leur caractère prudent et approprié.
- Examiner périodiquement l’efficacité et la qualité du travail effectué par l’auditeur externe.

#### **5. Autres responsabilités**

- Recevoir périodiquement le rapport sur les dossiers de litige hors du cours normal des opérations pour la Société et ses filiales.
- Revoir et approuver périodiquement l’ensemble du portefeuille d’assurance corporatif de la Société ainsi que des couvertures d’assurance responsabilité des administrateurs et des dirigeants de la Société.

#### **6. Généralement**

- Valider qu’il y ait coordination entre la fonction de la gestion des risques, l’audit interne et l’audit externe.
- Retenir les services de conseillers comptables, juridiques ou autres et en fixer la rémunération, sous réserve d’en informer le président du Conseil. Cet avis doit être accompagné de la description du mandat à être confié à l’expert.
- S’acquitter des autres responsabilités qui peuvent lui être confiées de temps à autre par le Conseil.

## **Mode de fonctionnement**

**Fréquence** : Le Comité tient au moins cinq réunions régulières par année et peut se réunir lors de réunions extraordinaires au besoin. Le président du Comité, le président du Conseil ou le président et chef de la direction de la Société peut convoquer une réunion en tout temps.

**Présidence** : Le Conseil nomme le président du Comité, lequel doit être indépendant et ne pas être le président du Conseil ni de tout autre comité. En l'absence du président, les membres du Comité élisent parmi eux un président.

**Secrétaire** : Le secrétaire de la Société ou, en son absence, le secrétaire adjoint de la Société ou toute autre personne désignée par les membres du Comité agit comme secrétaire du Comité.

**Ordre du jour** : Le président du Comité établit l'ordre du jour de chaque réunion du Comité en consultation avec le président et chef de la direction de la Société, le chef des finances et le secrétaire. L'ordre du jour et les documents pertinents sont distribués aux membres du Comité en temps utile avant les réunions du Comité.

**Rapport** : Le président du Comité fait régulièrement rapport au Conseil des délibérations, des constatations et des recommandations du Comité.

**Communication** : Le Comité dispose en tout temps de voies de communication directes avec l'auditeur externe et avec l'auditeur interne de la Société et inversement.

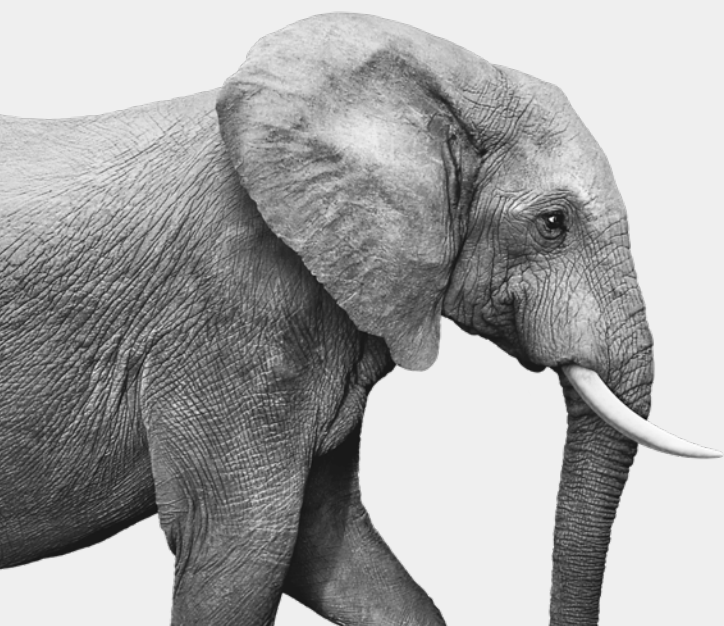
**Huis clos** : Le Comité se réunit à huis clos après chaque réunion avec l'auditeur externe et l'auditeur interne séparément et ce, sans la présence de la direction. Il rencontre, au besoin, les membres de la direction sans la présence des auditeurs et se réunit à huis clos sans la présence de la direction, ni des auditeurs.

**Révision du mandat** : Le Comité revoit périodiquement son mandat et fait rapport au Conseil sur les modifications qu'il y aurait lieu d'apporter.



# NOTICE ANNUELLE

**IA Société financière inc.**



F77-4(21-03)

**ON S'INVESTIT, POUR VOUS.**

iA Groupe financier est une marque de commerce et un autre nom sous lequel **IA Société financière inc.** et l'**Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.** exercent leurs activités.

**ia.ca**